



MINISTÈRE
CHARGÉ DU TOURISME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN EAU

Contributions du secteur du tourisme à l'effort de sobriété hydrique

*Hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, résidences
de tourisme, villages de vacances*



Avril 2025

ORGANISATIONS CONTRIBUTRICES DES PLANS DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE



SOUS LA COORDINATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE **5**

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE HCR **11**

Préambule - Les constats et les données	13
Chapitre 1 - Organiser la sobriété hydrique	18
Chapitre 2 - Sensibiliser la clientèle, les salariés et les entreprises sur les pratiques éco-responsables	20
Chapitre 3 - En cas de crise, organiser la résilience des acteurs de la filière HCR	23
Annexe - Ressources	24

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE DE L'HÔTELLERIE PLEIN AIR **25**

Préambule - Les constats et les données	26
Chapitre préalable - Fixer des objectifs assis sur des données	28
Chapitre 1 - Détecter les fuites	29
Chapitre 2 - Solutions techniques pour la réduction de la consommation d'eau	30
Chapitre 3 - Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables	31
Chapitre 4 - En cas de crise, organiser la résilience du secteur	32
Conclusion	33

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE DES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DES VILLAGES DE VACANCES **34**

Chapitre préalable - Fixer des objectifs assis sur des données	35
Chapitre 1 - Réduire toute l'année : organiser la sobriété hydrique	39
Chapitre 2 - Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables	41
Chapitre 3 - En cas de crise, organiser la résilience du secteur	42
Annexe 1 - Résultats questionnaire gestion de l'eau en RT/VV, mai 2024	43
Annexe 2 - Manifeste Gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances, novembre 2024	46
Annexe 3 - Taux de complétude des critères de gestion économe de l'eau par les établissements hôteliers classés au 26 mars 2025 (source : Atout France)	49

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- **1 - Le secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs est engagé de longue date dans des efforts de sobriété de la ressource en eau**
- **2 - Méthodologie de travail, objectifs et attendus des plans de sobriété hydrique par filières dans le tourisme**
- **3 - Présentation et principaux enseignements des plans de sobriété hydrique du secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs**

INTRODUCTION GÉNÉRALE¹

Rédigée par la Confédération des acteurs du tourisme.

Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, aux inondations violentes et aux périodes de sécheresse prolongées, il est nécessaire de repenser notre utilisation de l'eau afin de préserver cette ressource vitale. Annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, le « Plan eau » doit permettre d'amorcer des changements de comportements pour une gestion résiliente, sobre et concertée de l'eau sur l'ensemble de nos territoires. Ainsi, chaque filière doit se fixer des actions de sobriété pour contribuer à l'objectif global de -10% d'eau prélevée d'ici 2030.

1. Le secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs est engagé de longue date dans des efforts de sobriété de la ressource en eau

Plusieurs filières du secteur touristique se sont engagées de longue date dans des efforts de réduction des prélèvements ou des consommations d'eau, notamment par la voie de **chartes d'engagements** permettant d'acter des démarches de transition durable en matière de consommation d'eau. Ce fut le cas en juillet 2023 du secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs avec la publication du [« Plan de sobriété eau »](#), charte d'engagements des organisations représentatives du secteur (UMIH, GHR, GNC, FNHPA et FNRT), qui vise à exprimer leur volonté collective d'agir concrètement pour plus de sobriété et pour une optimisation de la consommation d'eau.

Il convient également de souligner que, depuis plusieurs années, les réformes successives du classement des hébergements touristiques ont intégré des critères de gestion économe de l'eau, avec un renforcement net du poids de ces critères lors de la dernière réforme du classement hôtelier entré en vigueur le 1^{er} avril 2022. Considérant le pourcentage important d'établissements touristiques classés en France, ces différentes réformes ont contribué - bien avant le « Plan eau » - à massifier les bonnes pratiques de gestion économe de l'eau, comme le montre en particulier le taux de complétude des critères concernés par les hôtels classés par

Atout France (Annexe). On peut ainsi souligner qu'à l'appui d'inspections de classement réalisées par des organismes accrédités par le COFRAC, 67,4% des hôtels classés en France mettent en œuvre au moins une mesure de réduction de consommation d'eau et 55,6% d'entre eux mettent en œuvre une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire.

Sur les 6 critères mis en place depuis le 1^{er} avril 2022, plus de la moitié des établissements hôteliers classés répondent favorablement à 5 d'entre eux.

Par ailleurs, les organisations signataires de la charte d'engagements de juillet 2023 ont depuis réalisé d'importants travaux et conduit des actions structurantes qui visent à approfondir la démarche.

Dans l'hôtellerie-restauration, on peut citer en particulier le [Guide de bonnes pratiques « L'usage de l'eau portable en CHRD »](#) publié par l'UMIH qui vise à accompagner les professionnels du secteur dans une gestion plus responsable de l'eau, ainsi que la [fiche action « Gestion de l'eau »](#) réalisée par le GHR, qui donne des recommandations pour réduire les consommations en passant par le suivi, la maintenance, les écogestes et la sensibilisation auprès de la clientèle.

En décembre 2024, la FNHPA a finalisé un [plan d'action national pour une gestion économe de](#)

¹ Introduction rédigée par la CAT.

[l'eau](#) présentant l'ensemble des solutions techniques pouvant être mises en place dans les campings, auquel est joint un recensement des prestataires auxquels peuvent faire appel les établissements qui le souhaitent. De même, la FNRT a publié en novembre 2024 un manifeste sur la gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances (figurant en annexe du plan de sobriété hydrique de la filière) qui dresse un état des lieux des consommations dans ces établissements et définit des axes d'amélioration pour réduire la consommation d'eau.

Dans la continuité de ces différentes initiatives, la Confédération des acteurs du tourisme (CAT) qui rassemble les organisations représentatives du secteur s'est fixé pour objectif de généraliser la démarche afin de garantir une transition profonde des modes de consommation dans l'ensemble de l'industrie touristique.

Cette nouvelle stratégie annoncée lors du CIT du 7 mai 2024 dans le cadre de la charte d'engagements portée par la CAT en vue des JOP 2024² consiste à s'appuyer sur les pratiques régionales remarquables (par exemple, en Pyrénées-Orientales) ou sur les engagements mis en place dans des pays étrangers ou initiés par certains secteurs particulièrement exposés à ces problématiques (HPA, golfs, etc...), afin d'introduire un véritable changement de paradigme.

La démarche a été naturellement intégrée aux travaux de la commission tourisme durable du Comité de filière tourisme à l'automne 2024, ce qui a permis à la CAT et à la Direction générale des entreprises (DGE) de lancer conjointement des travaux visant à l'élaboration de plans de sobriété hydrique (PSH) pour l'ensemble des filières touristiques concernées en vue d'une publication au printemps 2025.

2. Méthodologie de travail, objectifs et attendus des plans de sobriété hydrique par filières dans le tourisme

Dans le cadre du Comité de filière tourisme, des groupes de travail ont été lancés dès le mois de novembre 2024 sous la double coordination et avec l'appui de la CAT et de la DGE dans le but d'élaborer des plans de sobriété hydrique (PSH) par filière touristique. A la lumière des enseignements de [l'étude sur la gestion de l'eau dans le tourisme](#) réalisée et publiée par la DGE le 27 septembre 2024, Les filières touristiques auxquelles il a été demandé de rédiger ces plans étaient les suivantes :

- Hôtellerie-café-restauration et autres hébergements touristiques collectifs (hôtellerie de plein air, résidences de tourisme et villages de vacances);
- Activités sportives et de plein air, incluant notamment le golf et le ski;
- Parcs d'attraction et de loisirs, sites touristiques culturels et de loisirs.

Ces PSH visent à généraliser la démarche d'efficacité hydrique dans toutes les filières touristiques concernées et à mettre en place des actions adaptées aux métiers et secteurs concernés, à court terme ainsi que dans la durée en accord avec les objectifs fixés dans chaque Plan.

S'agissant de documents non contractuels et d'engagements pris librement par chacune des filières, il appartenait à chaque organisation

professionnelle de se saisir du sujet et de définir les actions qu'il lui semblait pertinentes.

Cette démarche est une occasion pour les professionnels concernés de continuer à s'inscrire pleinement dans le tournant de la transition écologique, en répondant de façon stratégique aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de raréfaction accélérée de la ressource en eau.

Elle vise ainsi à impliquer plus avant les filières touristiques dans les travaux et décisions à venir sur la planification écologique, de la même manière qu'elles l'ont été dans la mise en œuvre de la SNBC (stratégie nationale bas-carbone). Ces plans de sobriété hydrique visent en particulier à identifier :

- les leviers d'efficacité hydrique que les professionnels privilégient (tant concernant la quantité de l'eau que sa qualité),
- les freins à lever pour contribuer à l'objectif national de réduction de 10% de prélèvement en eau,
- les actions qu'ils proposent de mettre en place,
- les évolutions des politiques publiques à proposer aux pouvoirs publics pour accompagner cette transition.

Il s'agit également de contribuer à la réduction des charges de fonctionnement des entreprises du

² CIT du 7 mai 2024, Annexe « Les acteurs du tourisme s'engagent pour réussir l'accueil et l'héritage des JOP 2024 », p. 19.

secteur et donc à la préservation de leur compétitivité. Ces travaux permettront aux pouvoirs publics et aux filières de partager les moyens à mettre en œuvre par chaque partie prenante pour atteindre

les objectifs des plans Eau et Destination France, afin de maintenir notre rang de première destination touristique mondiale tout en devenant la première destination touristique durable à horizon 2030.

3. Présentation et principaux enseignements des plans de sobriété hydrique du secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs

Suivant la trame proposée par la DGE, tout en l'adaptant aux spécificités de chacune des filières qu'elles représentent, les organisations professionnelles concernées ont élaboré des plans qui se composent généralement de quatre grands chapitres :

- Un chapitre préalable consacré aux constats et aux données en vue de fixer des objectifs réalistes et acceptables par chacune des filières concernées ;
- 3 chapitres de principes et de bonnes pratiques afin de :
 - Réduire la consommation d'eau toute l'année : organiser la sobriété hydrique
 - Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises du secteur en promouvant les pratiques éco-responsables
 - En cas de crise, organiser la résilience du tourisme face aux aléas climatiques

Par-delà les nombreux engagements et bonnes pratiques spécifiques détaillés dans les trois plans élaborés respectivement par la filière HCR, l'hôtellerie de plein air et la filière des résidences de tourisme et des villages de vacances, des préoccupations et actions communes semblent émerger.

A cet égard, au nom de ses organisations membres, la CAT attire l'attention en particulier sur les points suivants :

Garantir dans la durée un juste équilibre entre attractivité et durabilité

Les plans de sobriété hydrique ont été conçus et élaborés comme la traduction d'un juste équilibre entre, d'une part, l'attractivité de nos entreprises et de nos territoires touristiques, et, d'autre part, la nécessaire durabilité de nos modèles de développement, devenue une condition à terme de notre compétitivité.

Nos organisations membres souhaitent rappeler que l'approche à la fois exigeante et pragmatique

qui a présidé à l'élaboration de ces plans doit être poursuivie aussi bien dans les phases futures de mise en œuvre que dans le suivi qui sera réalisé dans le cadre du Comité de filière tourisme.

Notre pays doit être en capacité de réussir sa transition tout en restant un grand pays touristique, en phase aussi bien avec les attentes de ses diverses clientèles en termes de qualité de service qu'avec les grandes évolutions du marché mondial du tourisme.

Dans un contexte de concurrence internationale qui se ravive un peu plus chaque jour, toute autre stratégie nous conduirait inévitablement au déclassement de la Destination France et de notre industrie touristique.

Simplification réglementaire

Si les conditions de la REUT ont récemment évolué dans le bon sens, il apparaît qu'un bilan de cette réglementation devrait être réalisé à la fin 2025 en axant en particulier l'analyse sur son efficacité pour l'ensemble des filières touristiques concernées et ce, comparativement à ce qui est observé par exemple en Israël et en Espagne.

Une veille réglementaire européenne et internationale devrait être mise en place, le cas échéant en lien avec les organisations faitières européennes, afin d'identifier les éventuels écarts de flexibilité et de compétitivité normatives en la matière, par exemple en organisant des réunions avec les acteurs de terrain à l'étranger.

Les plans de sobriété hydrique mettent en exergue, en effet, des besoins d'évolutions réglementaires dans ce domaine, malgré les réformes intervenues en 2023 et en 2024.

Il est à souligner que dans le cadre de la REUT, un accompagnement renforcé à travers des études d'ingénierie est régulièrement réclamé par certains acteurs exposés à des difficultés de compréhension et d'appropriation. Enfin, des mesures de simplification ou d'adaptation réglementaire sont également formulées concernant la réglementation

des piscines, la durée d'amortissement (REUT et dispositifs d'aide vs. pays concurrents), les CEE, etc. ...

Gouvernance de l'eau

Il apparaît nécessaire de mieux accompagner la dynamique insufflée à travers les PSH par l'organisation d'une réunion commune de l'ensemble des organisations représentatives du secteur avec les 6 agences de l'eau, afin non seulement d'améliorer la gestion de l'eau dans le tourisme (préservation de la ressource, amélioration de la qualité, sensibilisation du public) mais surtout de massifier les bonnes pratiques dans toutes nos entreprises, quelle que soit leur taille.

Les organisations membres de la CAT tiennent à souligner que l'objectif de cette réunion commune vise essentiellement à mieux coordonner et optimiser les plans d'actions, sans préjudice bien entendu de la pleine compétence de chaque agence de l'eau pour décider des mesures d'accompagnement des entreprises de notre secteur à l'échelle du bassin versant, dont elle a la responsabilité.

Par ailleurs, un rapprochement sensible des filières touristiques avec les instances nationales ou locales de l'eau ou toute autre autorité en lien avec ces problématiques apparaît désormais absolument nécessaire et doit être favorisé par les pouvoirs publics : intégration dans les instances, participation aux réunions, etc.

Observatoire de l'eau

Le secteur de l'hôtellerie-restauration marque un vif intérêt pour la mise en place d'un observatoire de la gestion de l'eau à la gouvernance pilotée par les organisations professionnelles, ce qui rejoint l'objectif de l'ensemble de l'industrie représentée au sein de la CAT de se doter d'un tel observatoire, comme ce fut souligné dans sa charte d'engagements du 7 mai 2024 (JOP 2024)³.

S'agissant d'une mesure organisationnelle particulièrement vertueuse au vu des objectifs fixés par le « Plan eau » et par les plans de sobriété hydrique, la question de son financement est néanmoins posée.

A ce titre, la CAT salue les initiatives récentes financées par l'État et notamment portées par Atout France (AMI « Gestion de l'eau », France Tourisme Durable, Tableau de bord du tourisme durable), à

partir desquels il convient désormais de capitaliser pour accompagner les professionnels.

Un enjeu important consiste également à renforcer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs publics existants permettant de répondre à cette problématique (financement d'infrastructures, de diagnostics, etc. ...).

Gouvernance de suivi des PSH

La CAT et ses organisations membres se félicitent que la version définitive du PNACC 3 ait pris en compte leur demande⁴ que la question de l'adaptation du tourisme au changement climatique soit intégrée au sein de la commission tourisme durable du Comité de filière tourisme⁵.

L'industrie touristique est, en effet, très attachée à ce que les enjeux et difficultés spécifiques du secteur soient bien pris en compte par des interlocuteurs en capacité de les comprendre et de les analyser avec l'expertise nécessaire.

A l'instar de ce qui a été mis en place pour l'adaptation au changement climatique, il apparaît donc essentiel que le suivi du déploiement des PSH soit réalisé au sein de du Comité de filière tourisme, en lien étroit avec la CAT.

Communication et animation

La CAT et ses organisations membres communiqueront sur les PSH à l'occasion de leurs séminaires, congrès, événements en 2025, le cas échéant en organisant des ateliers ou séquences dédiés, afin de faciliter l'appropriation par leurs ressortissants de ces plans et montrer l'image d'un secteur du tourisme pleinement engagé dans des actions de sobriété hydrique.

Réaliser un benchmark des outils de suivi/reporting et des pratiques dans le domaine de la sensibilisation et de la gestion de crise

Les différents PSH montrent une grande diversité d'outils de suivi et de reporting dans la gestion de l'eau selon les filières concernées. Sous réserve d'une analyse d'opportunité et de praticité plus fouillée, certains des outils mis en œuvre par certaines filières pourraient être adoptés par d'autres.

3 CIT du 7 mai 2024, Annexe « Les acteurs du tourisme s'engagent pour réussir l'accueil et l'héritage des JOP 2024 », précité.

4 Confédération des acteurs du tourisme, « Contribution multi-sectorielle de la CAT au PNACC 3 pour l'ensemble de la filière tourisme », p. 10.

5 PNACC 3, p. 247.

De même, quelques bonnes pratiques en termes de sensibilisation des clients, salariés et entreprises du secteur ainsi que dans la gestion de crise mériteraient d'être partagées alors qu'elles ne se retrouvent pas nécessairement dans tous les plans.

En lien avec la DGE, la CAT procédera d'ici la fin de l'année 2025 à un travail d'identification des outils et pratiques mutualisables à l'échelle de l'ensemble du secteur en vue de développer une culture touristique commune de la sobriété hydrique.

Organisation interne de l'établissement et/ou de la profession au plan régional

Plusieurs plans font apparaître des propositions d'incitation à la désignation ou de désignation systématique :

- au sein des établissements, de référents chargés de surveiller la consommation d'eau, d'identifier les fuites ou de proposer des améliorations ;
- de référent régional, afin d'accompagner les établissements du périmètre géographique dans leurs demandes de financements, appels d'offres, montage de dossiers administratifs, suivi des consommations, etc.

Si la généralisation de ces pratiques est souhaitable, la question de leur financement pour les fédérations professionnelles (référent régional) ou les établissements concernés reste posée, dans un contexte où les marges de manœuvre financières de nos entreprises sont extrêmement limitées.

A l'image de ce qui est pratiqué par exemple dans l'hôtellerie de plein air (financement de certains référents régionaux par l'ADEME et l'Agence de l'eau régionale), une réflexion plus globale mériterait d'être conduite à l'échelle de l'industrie pour étudier les conditions de financement de cette pratique vertueuse.

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE HCR



- **Préambule - Les constats et les données**
- **Chapitre 1 - Organiser la sobriété hydrique**
- **Chapitre 2 - Sensibiliser la clientèle, les salariés et les entreprises sur les pratiques éco-responsables**
- **Chapitre 3 - En cas de crise, organiser la résilience des acteurs de la filière HCR**
- **Annexe – Ressources**

Dans la continuité des mesures du « Plan Eau » annoncées par le Président de la République le 30 mars 2023, l'hôtellerie-restauration est appelée à contribuer à l'objectif de baisse des prélèvements en eau douce de 10% à l'horizon 2030; cet objectif rejoint celui plus large de l'ensemble de l'industrie touristique.

L'élaboration d'un plan de sobriété hydrique par les organisations représentatives de l'hôtellerie-restauration est l'occasion de montrer la volonté de l'ensemble de la filière et son engagement à accompagner les professionnels dans leur transition écologique, en répondant de façon stratégique aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de raréfaction accélérée de la ressource en eau.

Elle vise ainsi à impliquer davantage les acteurs économiques, tels que les métiers de :

- l'hébergement : hôtels, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse 2.0;
- la restauration : bars, brasseries, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception, food truck;
- les établissements festifs : établissements de nuit, discothèques.

Les entreprises du secteur HCR sont très diversifiées par leur taille, leur organisation et l'implantation géographique. D'après France Compétences (site OPCO AKTO), il y avait 170 035 entreprises en France en 2023, avec une moyenne de 775 642 salariés.

154 337 entreprises ont moins de 11 salariés, 14 759 ont moins de 50 salariés et 950 emploient plus de 50 salariés. En conséquence, le paysage HCR est composé essentiellement de TPE aux moyens limités sur le plan tant organisationnel que technique et financier.

C'est en Ile-de-France et en région Auvergne-Rhône-Alpes que les implantations sont les plus nombreuses, suivies par les régions Paca et Occitanie.

Cette répartition démontre bien le caractère très saisonnier de l'activité pour au moins deux de ces régions ainsi qu'une implantation urbaine, qui nécessite de considérer la lourde adaptation aux contraintes des règles d'urbanisme et des copropriétés accueillant les entreprises.

Le plan de sobriété hydrique vise à identifier :

- les leviers d'efficacité hydrique que les acteurs de la filière HCR privilégient, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif,

- les freins à lever pour contribuer à l'objectif national de réduction de 10% de prélèvement en eau,
- les actions que le secteur propose de mettre en place,
- les propositions d'évolution des politiques publiques à adresser aux pouvoirs publics pour mieux accompagner cette transition.

Ce plan tiendra compte des enjeux économiques des entreprises du secteur de manière à préserver leur niveau de compétitivité. En effet, la concurrence est forte, notamment avec les pays européens frontaliers, dont les obligations réglementaires et les normes sont différentes et parfois moins strictes.

Prenant exemple sur l'Espagne qui met en place dans certaines régions des stations de désalinisation permettant aux professionnels du tourisme de continuer à faire usage de leurs piscines en période de stress hydrique (v. ces éléments en annexe), et sans occulter les modalités et impacts de tels procédés, les organisations professionnelles de la filière appellent à un juste équilibre entre les exigences environnementales et les impératifs économiques.

Si les efforts demandés aux professionnels sont trop élevés et mettent en cause le niveau de qualité de service nécessaire pour assurer notre attractivité, il est possible que la clientèle française et surtout internationale se détourne de la destination France en faveur des pays concurrents limitrophes.

Il convient, en effet, de souligner que le financement de l'adaptation peut représenter une part très importante du niveau d'endettement de l'entreprise de telle sorte qu'il peut conduire à une remise en cause de tout autre investissement au service de l'expérience client et du développement économique.

Les entreprises du secteur, en grande majorité des TPE, investissent d'ores et déjà aujourd'hui dans la mise aux normes (ex : sécurité incendie, accessibilité), ce qui réduit leur capacité financière à s'adapter et à améliorer l'accueil et l'expérience client.

PRÉAMBULE

Les constats et les données

La filière HCR s'est tout d'abord engagée aux côtés de la FNHPA et du SNRT à réduire et optimiser les consommations d'eau dans les établissements dans le cadre du « Plan de sobriété eau », charte d'engagements des organisations représentatives du secteur rendue public en juillet 2023.

Un certain nombre d'actions de prévention ont été à cette occasion présentées aux professionnels et aux autorités publiques, en premier lieu le ministère de la transition écologique et le ministère en charge du tourisme et des TPE/PME.

Le secteur dispose aujourd'hui de quelques données quantitatives et qualitatives, plus particulièrement en ce qui concerne les hébergements, qui ne reflètent pas toutefois suffisamment l'importance des actions réellement mises en place au sein de nos établissements.

A l'appui des entretiens conduits par les organisations professionnelles ou les grandes entreprises avec leurs adhérents ou franchisés/affiliés, les représentants du secteur constatent bien au contraire une prise de conscience importante et généralisée des enjeux de sobriété hydrique.

L'enquête réalisée en 2022 par le GHR (320 répondants) fait apparaître les constats suivants :

- Réducteurs d'eau sur la robinetterie : 62 % étaient équipés totalement ou partiellement ;
- Utilisation des eaux de pluie : 77 % utilisent l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin paysagé, 60 % pour le jardin potager et 35 % pour les terrasses et allées extérieures ;
- Sensibilisation de la clientèle :
 - 94 % des hôtels sensibilisent leur clientèle sur l'importance de minimiser les changements de linge de toilette et de lit ;
 - mais seuls 68 % des clients adoptent cette recommandation ;
- Appareils de lavage pour le linge ou la vaisselle :
 - 70 % ont répondu que leurs appareils sont économes en eau ;
 - les établissements qui n'ont pas adapté leurs appareils font valoir que le remplacement de

matériel est trop cher ou bien que l'appareil existant est encore récent et non amorti ; en conséquence, le remplacement n'est pas envisagé dans l'année ;

- Concernant les piscines et les spas, beaucoup d'efforts sont réalisés à l'heure actuelle : 71 % des établissements disposant d'une piscine ou d'un spa couvrent cet équipement la nuit, ce qui évite l'évaporation de l'eau. Les hôtels disposent, toutefois, de peu de marges de manœuvre pour adopter d'autres solutions, les établissements étant pour la plupart implantés en milieu urbain. Les piscines y sont construites soit en sous-sol, soit sur le toit, soit au sein d'un espace extérieur exigü. Les professionnels du secteur estiment que la taille moyenne des piscines dans les hôtels est de 9m x 4m (36 m²).
- Gestion centralisée de l'eau : 91 % des établissements ne disposent pas d'un tel système.

Bien que l'adhésion à de telles démarches soit encore minoritaire, un nombre croissant d'entreprises s'engage dans une labellisation sectorielle : labels Clé Verte, Eco-label européen, Green Globe ou encore norme ISO 20121 pour les traiteurs organisateurs de réception (TOR). Les référentiels de tous ces dispositifs disposent d'indicateurs obligatoires relatifs à la gestion de l'eau, dont les principaux consistent à mettre en place des compteurs d'eau et le suivi des consommations. Le but est, d'une part, d'identifier les postes les plus consommateurs, et, d'autre part, de repérer les fuites d'eau. Les plans de communication, de sensibilisation et de formation font également partie des indicateurs retenus.

Les traiteurs organisateurs de réception travaillent depuis 10 ans à l'adaptation de leur entreprise et de leur prestation de service aux normes environnementales. La norme ISO 20121, qui est la plus répandue dans ce métier, comprend des critères liés à la consommation d'eau. Les hôtels sont perçus comme étant des consommateurs d'eau, essentiellement en raison de la l'activité d'hébergement stricto sensu, comme le montrent les données quantitatives ci-après des postes générateurs de consommation :

- Douches, robinets et WC : 40 à 45 % ;
- Cuisines et restaurants : 15 à 25 % ;

- Toilettes publics et espaces communs: 15 à 20%;
- Blanchisserie: 0 à 15%;
- Arrosage des espaces verts: 0 à 10%;
- Piscine: 0 à 5%.

Source: ADEME, Butterfly Tourism, Waterfoot Print

C'est pourquoi, les hôtels français ont depuis 15 ans mis en place des actions de réduction des consommations d'eau dans les chambres. Sur les 14 000 établissements hôteliers existant en France, 12 767 ont adopté le classement hôtelier (source Atout France au 26 mars 2025), qui dispose de critères obligatoires et optionnels relatifs à la gestion de l'eau:

Economie et gestion de l'eau

223	Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau	X AJO	2	X	X	X	X	X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
224	Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	0 AJO	1	0	0	0	0	0	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection

Sanitaires économes en eau

225	Existence dans chaque sanitaire d'un système de réduction d'eau pour les toilettes ou urinoirs	X AJO	1	X	X	X	X	X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
------------	--	----------	---	---	---	---	---	---	---

Réduire l'impact environnemental de la gestion du linge

226	Proposition dans toutes les chambres d'un moyen de réduction de la quantité de linge de toilette à laver	X AJO	2	X	X	X	X	X	Il s'agit de réduire la fréquence du changement de linge de toilette AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
227	Proposition dans toutes les chambres d'un moyen de réduction de la quantité de linge de lit à laver	X AJO	2	X	X	X	X	X	Il s'agit de réduire la fréquence du changement de linge de lit. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection

Recyclage des eaux de pluie et des eaux grises

228	Utilisation des sources d'eau de substitution (eau de pluie, eaux grises, eau de condensation...) pour satisfaire les besoins en eau non sanitaire et non potable	0 AJO	2	0	0	0	0	0	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
------------	---	----------	---	---	---	---	---	---	---

Extrait du référentiel de classement hôtelier entré en vigueur au 1^{er} avril 2022 (Source: Atout France)

On soulignera en particulier que depuis le 1^{er} avril 2022, les hôtels classés doivent impérativement mettre en œuvre au moins une mesure de réduction de consommation d'eau, s'assurer de l'existence dans chaque sanitaire d'un système de réduction d'eau pour les toilettes ou urinoirs et proposer dans toutes les chambres un moyen de réduction de la quantité de linge de toilette et de lit à laver.

Au fur et à mesure du reclassement des établissements, on constate que cette réforme conduite en étroite concertation avec les organisations professionnelles a contribué - bien avant le « Plan eau » - à massifier les bonnes pratiques de gestion économe de l'eau, comme le montre en particulier le taux de complétude des critères concernés par les hôtels classés par Atout France (Annexe).

On peut ainsi souligner qu'à l'appui d'inspections de classement réalisées par des organismes accrédités par le COFRAC, 67,4% des hôtels classés en France mettent en œuvre au moins une mesure de réduction de consommation d'eau et 55,6% d'entre eux mettent en œuvre une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire.

Sur les 6 critères mis en place depuis le 1^{er} avril 2022, plus de la moitié des établissements hôteliers classés répondent favorablement à 5 d'entre eux.

En revanche, à ce jour, les organisations professionnelles du secteur ne disposent pas de données quantitatives sur la gestion de l'eau dans les restaurants.

Cependant, dans le cadre des améliorations des conditions de travail et de la prévention des accidents de travail, la CNAM dispose de budgets permettant l'achat de matériels de lavage plus ergonomiques, d'une part, et qui intègrent les normes en vigueur sur les consommations d'eau, d'autre part.

A la faveur, notamment, des évolutions du classement hôtelier et des pratiques de certains de leurs voisins européens, les professionnels du secteur sont de plus en plus nombreux à souhaiter étudier la faisabilité de la réutilisation des eaux grises et de loisirs dans les toilettes par exemple ou encore celle des eaux générées par les chambres froides, etc.

Si certaines autorisations sont accordées en la matière, il semble, toutefois, que les démarches sont souvent longues et complexes.

Une meilleure connaissance des circuits décisionnels ainsi qu'une simplification de la réglementation applicable apparaîtraient souhaitables.

Les organisations professionnelles préconisent, par ailleurs, la création d'un guichet unique (par le biais des chambres consulaires CCI/CMA) où les informations relatives aux aides financières et un accompagnement au dépôt des dossiers seraient regroupés.

Par ailleurs, la filière HCR souhaiterait disposer d'un accompagnement technique pour des études d'ingénierie et d'innovation en vue d'améliorer et d'optimiser la réutilisation des eaux grises et de loisirs, tout en garantissant le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Il existe aujourd'hui des procédés qui restent, toutefois, largement méconnus des professionnels. Il serait, à ce titre, nécessaire d'organiser une réunion avec les parties prenantes (organisations professionnelles, État, ARS, ARE, Ademe...) pour recenser ces procédés avant de les diffuser auprès des acteurs.

Les aides accordées par le programme France Relance dont le « Fonds Tourisme Durable » (qui n'existe toutefois plus depuis le 31 décembre 2024), « Tremplin pour la transition écologique des PME », les aides régionales et les certificats d'économie d'énergie (CEE) ont permis l'installation à grande échelle de réducteurs d'eau sur les robinets, de doubles commandes pour les chasses d'eau et, dans une moindre mesure, de pommeaux de douche.

Beaucoup d'établissements hébergeurs, lors de la construction du bâtiment ou lors de la rénovation de leur établissement, suppriment les baignoires au profit des douches, plus économes en eau.

La charte d'engagements publiée en juin 2023 par les organisations représentatives du secteur de l'hôtellerie-restauration et des hébergements touristiques collectifs prévoit un certain nombre d'actions, reprises par les fiches-actions ou guides techniques des organisations professionnelles concernées (v. ces éléments en annexe) dont en particulier :

- la mise en place de systèmes de surveillance et de maintenance des infrastructures pour repérer, réduire et réaliser des travaux sur les fuites d'eau ;
- l'installation de compteurs divisionnaires dans la limite du possible ;
- la mise en œuvre d'indicateurs de suivi des consommations en fonction de la fréquentation des établissements ;
- le relevé des consommations mensuelles et annuelles ;
- l'analyse des données pour mieux piloter les actions.

Les engagements de la filière HCR

Afin de contribuer à l'effort de réduction du prélèvement de la ressource en eau, la filière HCR prend les engagements suivants :

- Recenser les leviers, les freins et les bonnes pratiques déjà en place dans les établissements ainsi que les professionnels ou représentants locaux présents au sein des groupes de travail ou cadres de réunions locales dont l'objectif est d'établir une cartographie des démarches, des actions en place et des impacts sur l'activité.
- Tout en étant conscient des évolutions à venir, diffuser les bonnes pratiques en cours ainsi que les guides officiels existants (ex : [guide des hébergeurs touristiques de l'Ademe](#), [guide d'ECOD'O](#), programme de la CCI de Bretagne, animé par Bretagne Compétitivité) pour que les entreprises s'approprient les actions à mettre en place.

A cette occasion, il pourrait être pertinent de compléter ces guides par la diffusion d'indicateurs utiles dans les entreprises pour le suivi et l'amélioration de la gestion des consommations d'eau et ce, sur la base du volontariat. Les organisations professionnelles auront préalablement sélectionné les indicateurs qui démontrent un impact positif sur l'activité et qui soient homogènes pour l'ensemble des établissements et par métier ;

- Créer un observatoire de la gestion de l'eau pour le secteur HCR, qui permettrait de recenser les données disponibles auprès des différents organismes (ex : Atout France, ARS, ARE, Ademe...) et par territoire. Ces données analysées permettraient de piloter sur le plan national les évolutions des prélèvements de la ressource en eau, orienter les axes d'amélioration et disposer de données quantitatives et qualitatives régulièrement mises à jour.

Dans un premier temps, cet observatoire permettrait d'obtenir une première photographie du niveau de résilience des métiers HCR et des réalisations depuis 2010. Il aurait pour gouvernance les organisations professionnelles de la filière HCR, qui détermineraient les objectifs et les indicateurs lors des comités de pilotage. Afin d'organiser le financement de cet observatoire, les

organisations professionnelles procéderont aux démarches nécessaires dans le cadre de l'AMI géré par Atout France.

- Déployer sur les six bassins d'eau et auprès des agences régionales de l'eau territorialement compétentes des référents ou responsables représentant le secteur HCR pour intégrer l'écosystème territorial et participer à l'effort collectif, tout en préservant et en adaptant au mieux les intérêts des professionnels. La réalisation de cet engagement est conditionnée à l'intégration effective de ces référents ou responsables dans les comités territoriaux publics ou semi-publics pertinents.
- Travailler avec des équipes expertes en ingénierie pour des projets innovants en ce qui concerne tant les matériels sanitaires que les cuisines économes en eau. Ces projets seraient ensuite mutualisés pour diffuser les innovations et les bonnes pratiques. Les organisations professionnelles demandent une mise à disposition d'experts par les agences régionales de l'eau, l'Ademe, l'Etat, les sociétés gestionnaires de distribution de l'eau, etc. ...
- Se rapprocher des agences régionales de santé, de l'Anses et tout autre organisme compétent afin d'adapter et faire coïncider les projets et études innovants avec les normes sanitaires dans la réutilisation des eaux grises et de loisirs, par exemple.

Enfin, les organisations professionnelles identifient actuellement un frein majeur à la transition du secteur : le financement des travaux pour l'adaptation de leur activité ainsi que le retour sur investissement et la durée d'amortissement.

A cet égard, les organisations professionnelles souhaiteraient étudier la possibilité d'un allongement de la durée d'amortissement, comme cela se pratique dans d'autres pays européens concurrents.

A titre d'exemple, la durée d'amortissement en Allemagne est supérieure à 10 ans et en Italie, elle s'étale sur 10 ans, tandis qu'en France, la période correspondante est comprise entre 5 et 10 ans.

Or, plus les entreprises auront la possibilité d'augmenter la durée d'amortissement, plus elles pourront aménager la qualité d'accueil de leur établissement tout en s'engageant dans une transition écologique assumée.

Le calendrier prévisionnel

Les actions présentées seront déployées selon le calendrier suivant :

Court terme - jusqu'à 6 mois :

- Analyser les leviers, les freins et les bonnes pratiques à partir des réponses consécutives aux demandes faites auprès des régions et des professionnels quant à leur niveau d'implication dans les instances régionales et locales
- Affiner les propositions du plan d'action selon les besoins

Moyen terme - jusqu'à 12 mois

- Accompagner une campagne de sensibilisation auprès des clients, des professionnels et des salariés sur la base de supports de communication réalisés par la filière et/ou les ministères chargés du tourisme et de la transition écologique. Les organisations professionnelles communiquent constamment sur les bonnes pratiques et œuvrent à la montée en gamme de leurs adhérents, tel que c'est le cas par exemple dans le cadre du classement hôtelier. L'information vers la clientèle pourrait être réalisée par les ministères précités, le Comité de filière tourisme et tout autre relai dans les territoires
- Intégrer les comités régionaux de gestion de l'eau - ARE, préfecture, Bassin d'eau etc. dans le but d'intégrer et de participer à l'écosystème de la gestion de l'eau dans les territoires

Long terme - au-delà de 12 mois

- Créer un observatoire de l'eau avec la définition d'indicateurs pertinents et adaptés selon les métiers et utiles aux professionnels
- Etude de projets innovants pour la réutilisation des eaux grises et de loisirs par l'intermédiaire d'experts et de cabinets d'ingénierie. Une telle action serait à préciser lors des premiers comités de pilotage et à mettre en oeuvre sous réserve des ressources mutualisées à la fois techniques, humaines et financières. Les métiers de l'hébergement seraient à prioriser et ce, en particulier dans les territoires fortement exposés à des situations de stress hydrique (ex : Pyrénées-orientales, montagne).

CHAPITRE 1

Organiser la sobriété hydrique

La gestion durable de l'eau est un enjeu stratégique pour les entreprises de la filière HCR, qui doivent optimiser leurs consommations tout en garantissant un service de qualité. Ce chapitre vise à identifier les actions concrètes de sobriété hydrique, les conditions de leur mise en œuvre ainsi que les moyens de financement et de suivi. La filière s'engage à promouvoir auprès des professionnels des actions concrètes et ce, sur la base de la charte signée en 2023 pour mieux gérer le stress hydrique.

1. Optimiser les usages de l'eau

Dispositifs de réduction du débit

- Installation massive de mitigeurs thermostatiques, mousseurs et régulateurs de débit sur les robinets (3 à 6 L/min au lieu de 12 à 16 L/min).
- Pose de réducteurs de débit dans les douches (max. 9 L/min).
- Utilisation de dispositifs permettant une arrivée rapide de l'eau chaude afin d'éviter l'écoulement d'eau froide.

Sanitaires et cuisines

- Installation de chasses d'eau à double commande et de robinets à détection.
- Réutilisation (si possible) des eaux grises (non chargées) dans les nouvelles constructions.
- Modernisation des cuisines avec équipements basse consommation et formation des équipes aux bonnes pratiques (ex : prioriser le lavage à sec).
- Incitation des clients à réduire la fréquence du ménage, permettant jusqu'à 12 % d'économies d'eau par nuitée, lors de long séjour.

- Changement des anciens urinoirs par des urinoirs avec écoulement déclenché en fonction de la présence ou installation d'urinoirs sans eau.
- Sensibilisation à l'achat de matériel économe en eau lors du renouvellement du matériel (installation de chasse d'eau double flux).

Gestion des espaces verts et infrastructures aquatiques

- Remplacement des plantes gourmandes en eau par des espèces locales adaptées à la sécheresse.
- Installation de systèmes d'arrosage intelligents avec capteurs d'humidité.
- Réutilisation des eaux de pluie pour l'irrigation et l'entretien des espaces verts.
- Bâchage des piscines hors horaires d'ouverture pour limiter l'évaporation et ajustement du renouvellement d'eau en fonction de la fréquentation.
- Utilisation d'un système d'arrosage goutte à goutte.

2. Financement et accompagnement

- **Engagement 1** (jusqu'à 6 mois - 2025) : Mise en place de réunions avec les services de l'Etat pour identifier les aides publiques et privées permettant le financement de la transition vers une gestion optimisée de l'eau. Les organisations professionnelles participeront à leur diffusion
- **Engagement 2** (jusqu'à 12 mois - 2025) : Intégration des entreprises aux instances locales de gestion de l'eau, afin de faire coïncider les efforts sectoriels et les politiques régionales ; cette participation comprendra la participation aux projets de réutilisation des eaux usées

traitées (REUT) en partenariat avec les acteurs locaux

- **Engagement 3** (au-delà de 12 mois - 2026): Initier avec les fédérations de fournisseurs de matériels sanitaires, de chauffage et refroidissement,

une réflexion sur les informations précises à transmettre aux professionnels du secteur HCR concernant les critères en matière de gestion économe de l'eau et de certification environnementale

3. Suivi et reporting

- **Engagement 4** (au-delà de 12 mois - 2026): Recommandation aux professionnels de mise en place d'indicateurs de performance dans le cadre du suivi des économies d'eau, indicateurs qui auront été déterminés lors des travaux de l'observatoire
- **Engagement 5** (au-delà de 12 mois - 2026): Appropriation par les professionnels des

outils de suivi et de reporting adaptés en fonction de la taille de l'entreprise et du métier (mutualisation de la ressource existante, telle que par exemple la Toolbox) dans le but de participer et d'adapter sur le long terme l'activité HCR à la réduction du prélèvement de la ressource hydrique

4. Conclusion

La mise en œuvre de ces mesures permettra d'optimiser les actions à conduire en matière de sobriété hydrique tout en garantissant la continuité des services fournis par les professionnels du secteur. Le secteur s'engage -selon un calendrier à déterminer lors des prochains comités de pilotage- à évaluer l'impact des actions et à ajuster les orientations fixées en fonction des avancées technologiques et des enjeux environnementaux et réglementaires.

Ce plan global s'inscrit assurément dans une démarche collective de responsabilité sociétale et vise à orienter l'ensemble du secteur vers une gestion plus durable de l'eau.

Court terme – jusqu'à 6 mois

- Identification et diffusion des aides publiques/privées pour la transition vers une gestion optimisée de l'eau.
- Installation de dispositifs de réduction du débit (mitigeurs, mousseurs, régulateurs, réducteurs de débit, robinets à détection).
- Modernisation des établissements avec des équipements basse consommation, l'incitation à la réduction de la fréquence du ménage, la réutilisation des eaux grises.
- Adoption de plantes économes en eau, arrosage intelligent, bâchage des piscines.
- Participation aux discussions pour faire coïncider les efforts sectoriels et les politiques régionales.

Moyen terme – jusqu'à 12 mois

- Participation aux projets REUT en partenariat avec les acteurs locaux.
- Collaboration avec les fournisseurs pour intégrer des critères environnementaux et de gestion économe de l'eau.

Long terme – au-delà de 12 mois

- Définition d'indicateurs de performance pour mesurer les économies d'eau.
- Déploiement d'outils de suivi adaptés aux entreprises pour une gestion durable des ressources hydriques.
- Bilan annuel des actions engagées et ajustements selon les retours et évolutions réglementaires.

CHAPITRE 2

Sensibiliser la clientèle, les salariés et les entreprises sur les pratiques éco-responsables

Les organisations représentatives du secteur HCR ont depuis plus de 15 ans œuvré à la sensibilisation des professionnels, de leurs équipes et de leur clientèle par des campagnes de communication sous forme de flyers et d'affichages des bonnes intentions dans les chambres hôtels, par exemple.

Le classement hôtelier récemment réformé en avril 2022 intègre des critères obligatoires de sensibilisation des clients et de formation du personnel en la matière.

Les labels existants et la norme ISO 20121 incitent à la formation et à la communication auprès de la clientèle et des salariés sur les écogestes, quels que soient les métiers concernés.

Les organisations professionnelles entendent détailler ci-dessous les actions communiquées auprès des parties-prenantes et les actions complémentaires à engager pour poursuivre le travail de sensibilisation.

- les consommateurs finaux: contribuer à faire évoluer les attentes des clientèles (blanchisserie, gaspillage...) et déployer une signalétique adaptée;
- les salariés: former aux écogestes en matière de gestion durable de l'eau;
- les entreprises: poursuivre le travail de sensibilisation auprès des gestionnaires d'établissements.

1. Sensibilisation des consommateurs finaux

La sensibilisation et la responsabilisation des clients revêtent une importance capitale dans la gestion durable de l'eau, car leurs comportements et choix quotidiens impactent considérablement la consommation globale de cette ressource précieuse au sein de nos établissements. En adoptant des gestes simples, telles que la réduction de la durée des douches, la réutilisation des serviettes et la vigilance face aux fuites d'eau, les clients deviennent des acteurs directs de la préservation de la ressource en eau. Une prise de conscience collective de leur rôle peut entraîner des économies significatives et encourager une culture commune de la sobriété hydrique dans les établissements hôteliers.

Actions mises en place et toujours en cours:

- Affichage de signalétiques éco-responsables: mettre en avant des messages visant à encourager les clients à adopter des comportements responsables tels que:
 - Limiter la durée des douches

- Privilégier la réutilisation des serviettes
- Signaler les fuites d'eau à la réception
- Privilégier la douche plutôt que le bain
- Faire attention de ne pas laisser les robinets couler lors du rasage ou du brossage des dents
- Proposer aux clients qui le souhaitent de réutiliser les draps
- Affichage d'informations sur la consommation d'eau
- Incitation à la réutilisation du linge (serviettes et draps sur demande)
- **Engagement 6** (jusqu'à 12 mois – 2025): Afin d'améliorer la sensibilisation de la clientèle, les organisations professionnelles participeront à des actions de communication auprès de leurs membres. Elles seront accompagnées par les organismes publics concernés (Atout France, ministère chargé du tourisme, ministère chargé de la transition écologique...) dans le cadre des ressources mises à disposition.

Ces initiatives, en plus de contribuer de manière substantielle à la réduction de la consommation d'eau dans les hébergements touristiques, jouent un rôle pédagogique essentiel en invitant les consommateurs à adopter durablement des pratiques éco-responsables.

En prenant conscience de l'impact de leur comportement durant leur séjour, les clients peuvent

non seulement influencer positivement sur la gestion durable de l'eau au sein de l'établissement qu'ils visitent, mais aussi transposer ces bonnes habitudes à leur vie quotidienne.

Cette dynamique contribue ainsi à une transformation durable des pratiques citoyennes en faveur de la préservation de la ressource en eau.

2. Sensibilisation et implication des salariés

La sensibilisation des salariés, par le biais de formations ou par la diffusion des écogestes dans les entreprises, constitue un pilier fondamental pour assurer une gestion efficace et durable de l'eau dans les différents métiers qui composent le secteur HCR.

En leur fournissant les connaissances nécessaires et les outils pratiques pour identifier les sources potentielles de gaspillage et adopter des écogestes quotidiens, les établissements peuvent non seulement réduire leur empreinte hydrique, mais aussi instaurer une culture interne axée sur la préservation des ressources naturelles. Une formation bien structurée permet également aux salariés de devenir des ambassadeurs de bonnes pratiques environnementales, capables de sensibiliser à leur tour les clients et partenaires des établissements.

- **Engagement 7** (jusqu'à 12 mois – 2025) : Identification des formations existantes via l'OPCO AKTO et, le cas échéant, création de

nouveaux supports de sensibilisation et de formation.

- **Engagement 8** (jusqu'à 6 mois - 2025) : Organisation de sessions de sensibilisation et diffusion de guides de bonnes pratiques.
- A titre d'exemples de bonnes pratiques, les équipes sont formées à adopter des comportements éco-responsables, en évitant de faire couler l'eau en continu lors du nettoyage des salles de bain ou de la vaisselle du petit-déjeuner ou encore en récupérant l'eau des carafes d'eau pour arroser les plantes, etc. ...
- **Engagement 9** (jusqu'à 6 mois – 2025) : Incitation auprès des établissements à disposer d'un référent chargé de surveiller la consommation d'eau et de proposer des améliorations. Systèmes d'alerte : inciter les entreprises à former les salariés, par exemple le personnel d'étages, à signaler rapidement les fuites pour une réparation immédiate.

3. Sensibilisation des entreprises

L'ensemble du secteur HCR se mobilise activement pour renforcer la sensibilisation à une gestion durable et responsable de l'eau, un enjeu majeur face à la raréfaction croissante de cette ressource.

Cette mobilisation collective implique aussi bien les gestionnaires d'établissements que les partenaires stratégiques, avec une volonté partagée de développer des solutions innovantes et efficaces pour réduire significativement la consommation d'eau.

En mettant en place des ateliers de formation, en partageant des outils avancés d'analyse hydrique et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs du secteur, la filière crée une dynamique collective qui vise non seulement à relever les défis environnementaux actuels, mais aussi à pérenniser des pratiques vertueuses pour les années à venir.

Le classement hôtelier réformé en 2022 encourage même les établissements à sensibiliser leurs sous-traitants à une gestion économe de l'eau (critère optionnel). Sur la base du volontariat et à titre d'exemple, les entreprises peuvent s'inscrire dans des initiatives nationales ou internationales (ex: le CEO Water Mandate de l'ONU) pour favoriser une gestion responsable de l'eau.

- **Engagement 10** (au-delà de 12 mois - 2026) : Recenser et favoriser l'initiative de partenariats stratégiques en collaborant avec des acteurs pertinents pour déployer des projets locaux autour de la gestion de l'eau.
- **Engagement 11** (Jusqu'à 6 mois - 2025) : Diffuser largement (sous tout format) les bonnes pratiques pour une gestion économe de l'eau, afin de présenter l'ensemble des solutions d'optimisation aux professionnels du secteur.

4. Conclusion

En combinant formation et implication des salariés, sensibilisation des consommateurs finaux et engagement des entreprises, le secteur hôtellerie-restauration adopte une approche globale et ambitieuse pour une gestion durable de l'eau.

Cette mobilisation collective repose sur des actions concrètes, telles que la modernisation des équipements, la formation continue aux bonnes pratiques environnementales et la sensibilisation active des consommateurs à leur rôle dans la préservation de cette ressource précieuse.

Grâce à ces initiatives coordonnées, la filière pose les bases d'une transformation profonde et nécessaire de ses pratiques, contribuant ainsi de manière significative à la réduction des prélèvements d'eau, avec des objectifs ambitieux alignés sur les impératifs environnementaux mondiaux.

Court terme – jusqu'à 6 mois

- Diffusion de signalétiques éco-responsables incitant à réduire la consommation d'eau (douches courtes, réutilisation des serviettes, signalement des fuites, etc.).
- Organisation de sessions de sensibilisation et diffusion de guides de bonnes pratiques.
- Incitation à nommer un référent eau et à former les salariés à détecter les fuites.
- Large diffusion des bonnes pratiques et engagement dans des initiatives nationales ou internationales sur la gestion de l'eau.

Moyen terme – jusqu'à 12 mois

- Formations aux écogestes : Identification des formations existantes via la CPNE/OPCO et création de nouveaux supports si nécessaire.
- Développement de modules pédagogiques : Webinaires, e-learning et ateliers en présentiel sur la gestion durable de l'eau.
- Encouragement à l'adoption de bonnes pratiques dans les blanchisseries (dosage optimisé, textiles en microfibre) et cuisines (lavage économe, réduction des pertes d'eau).

Long terme – au-delà de 12 mois

- Collaboration avec les partenaires stratégiques pour développer des solutions innovantes et pérenniser les pratiques vertueuses.
- Déploiement de projets locaux sur la gestion de l'eau et inscription des entreprises volontaires dans des initiatives internationales.
- Suivi des actions mises en place et ajustement des stratégies selon les retours et évolutions des pratiques environnementales.

CHAPITRE 3

En cas de crise, organiser la résilience des acteurs de la filière HCR

Lors de la crise énergétique en 2022, les instances publiques ont développé un système d'alerte sur le délestage électrique. Afin d'organiser et d'anticiper les phénomènes de stress hydrique, le secteur HCR souhaiterait la création par les pouvoirs publics compétents d'un système d'alerte auprès de l'ensemble des professionnels, lorsque le niveau des nappes phréatiques atteindrait un seuil critique. Il permettrait ainsi aux professionnels d'anticiper les périodes de stress et de restriction d'eau.

1. Identification des difficultés rencontrées sur le terrain en cas de sécheresse

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur pour les entreprises du secteur HCR, notamment en période de stress hydrique. Parmi les difficultés identifiées, on note :

- la raréfaction de la ressource en eau et l'impact des restrictions sur les activités HCR (entretien des chambres, blanchisserie, restauration, piscines, espaces verts).
- l'adaptation des usages de l'eau aux niveaux d'alerte définis par les autorités locales.
- la nécessité d'une communication efficace avec les clients et le personnel pour assurer l'application des mesures d'économie d'eau.
- l'intégration de solutions technologiques pour optimiser la consommation et détecter les fuites.

2. Déploiement de plans de fonctionnement en mode dégradé en cas de restrictions d'usage

Face aux restrictions d'eau, les professionnels du secteur doivent adopter des stratégies adaptatives en fonction des niveaux d'alerte, complémentaires au Guide sécheresse du ministère de la transition écologique.

Mesures dégradées selon les niveaux d'alerte :

- Niveau 1: Arrêt complet de l'arrosage et du nettoyage des allées et terrasses.
- Niveau 2: Réduction du temps des cycles de lavage des lave-vaisselle et lave-linge, obligation de bâcher les piscines la nuit.
- Niveau 3: Fermeture des douches de piscines, limitation du renouvellement des serviettes des clients (tous les 3 jours).
- Niveau 4: Suppression des bondes de baignoires, renforcement des restrictions d'usage des piscines et spas.

Participation aux instances locales et nationales de dialogue

L'implication des acteurs de la filière dans la gouvernance de l'eau est essentielle pour assurer une gestion durable de la ressource.

Les organisations professionnelles pourraient ainsi être des interlocuteurs des instances locales, afin de définir un consensus autour de l'usage de l'eau dans certaines périodes et inscrire l'activité HCR dans l'écosystème local.

- Engagement 12 (jusqu'à 12 mois – 2025): Engager une collaboration avec les agences régionales de l'eau, les collectivités locales et les gestionnaires de l'eau (SAGE, SDAGE, PTGE) et travailler sur la mise en place de conventions avec les six agences.

3. Conclusion

L'adaptation aux situations de stress hydrique passe par une meilleure connaissance des difficultés rencontrées, l'implémentation de plans d'action efficaces et la participation active aux instances de gouvernance de l'eau. L'engagement des acteurs de la filière, combiné à l'application de mesures concrètes, est essentielle pour assurer une gestion durable de cette ressource indispensable.

- Identification des difficultés rencontrées sur le terrain en cas de crise sécheresse
- Déploiement de plans de fonctionnement en mode dégradé en cas de restrictions d'usage
- Participation aux instances locales et nationales de dialogue en cas de crise

ANNEXE

Ressources

- [Guide de bonnes pratiques « L'usage de l'eau potable en CHRD »](#) réalisé par l'UMIH : ce guide vise à accompagner les professionnels du secteur de l'hôtellerie-restauration dans une gestion plus responsable de l'eau
- [Fiche action « Gestion de l'eau »](#) réalisée par le GHR : fiche de recommandation pour réduire les consommations en passant par le suivi, la maintenance, les écogestes et la sensibilisation auprès de la clientèle

Reportage France 3 Régions : [« Pour remplir leurs piscines, des hôtels achètent une usine de dessalement mobile »](#)

- [Guide sécheresse du ministère de la transition écologique](#)

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE DE L'HÔTELLERIE PLEIN AIR



- **Préambule**
- **Chapitre préalable - Fixer des objectifs assis sur des données**
- **Chapitre 1 - Détecter les fuites**
- **Chapitre 2 - Solutions techniques pour la réduction de la consommation d'eau**
- **Chapitre 3 - Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables**
- **Chapitre 4 - En cas de crise, organiser la résilience du secteur**
- **Conclusion**

PRÉAMBULE

Les constats et les données

La filière de l'hôtellerie de plein air s'est mobilisée depuis des années pour préserver la ressource en eau. Mais, en s'inscrivant dans la trajectoire fixée par le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, elle souhaite aujourd'hui aller plus loin et massifier les bonnes pratiques. L'objectif est d'économiser à l'horizon 2030, 7 millions de m³ par saison¹, tout en préservant une qualité d'accueil touristique optimale.

L'hôtellerie de plein air française est le premier mode d'hébergement touristique collectif du pays en capacité d'accueil et par sa fréquentation printanière et estivale. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, les campings concentrent près de 51% des nuitées des hébergements collectifs parmi les hôtels, villages de vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse. Avec 141 millions de nuitées enregistrées en

2023, ils ont accueilli plus de 27 millions de touristes (2/3 de Français et 1/3 d'Européens de proximité)².

A 70%, les campings sont situés en espace rural (littoral, départements verts, montagne).

Comment la filière se mobilise-t-elle pour répondre à cette problématique d'économie des ressources en eau ?

1. Les travaux menés par la filière de l'HPA à l'échelle nationale

Depuis 2019, un groupe de travail dédié au « développement durable », dont les membres sont des professionnels de l'HPA, a été repensé pour construire une nouvelle stratégie nationale, plus ambitieuse.

La préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, paysages, ...) est au cœur des priorités. Une veille permanente permet de rester constamment en alerte sur les nouveaux moyens et les nouvelles méthodes dont pourrait s'emparer la profession pour atteindre ses objectifs.

En outre, les conséquences de la situation de sécheresse de l'été 2022 ont eu pour effet de mettre cette thématique au centre de l'attention. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la FNHPA a répondu en 2023 à l'Appel à manifestation d'intérêt

de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse « Eau et Climat ».

La Fédération vendéenne et la Fédération bretonne ont quant à elles déposé des dossiers pour répondre à l'Appel à projets « Sobriété des Usages » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Enfin, la Fédération de Nouvelle-Aquitaine a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt de l'agence de l'eau Adour-Garonne « Educ'Eau ».

Ces différents projets vont permettre de collecter à moyen terme (12 – 18 mois) des informations précieuses sur les profils de consommation et de tester des solutions innovantes. Ils permettront aussi de mobiliser plus largement les gestionnaires de campings autour de ces expérimentations et de suivre l'impact positif des investissements et des travaux menés.

2. Les travaux à mener auprès des gestionnaires de campings

A travers les différentes expériences déjà menées et à l'aide des référentiels des labels environnementaux existants, certains gestionnaires de camping disposent d'ores et déjà d'outils qui leur permettent de prioriser les actions à mettre en place.

Mais, pour que les bonnes pratiques soient généralisées à l'ensemble des campings français, deux actions complémentaires s'imposent :

a. Un accompagnement des entreprises au plus près du terrain :

La quasi-totalité des entreprises touristiques sont des TPE ou des PME. Le chef d'entreprise et son équipe, accaparés par l'exploitation et les contraintes du quotidien, ont des difficultés pour mener à bien la transition écologique (priorisation des actions, suivi des indicateurs de performance, compréhension des enjeux, complexité technique des solutions, choix des fournisseurs, lourdeur administrative). A l'occasion de l'expérimentation sur le thème de la réduction des déchets dans les campings, l'ADEME et la FNHPA ont testé en Nouvelle-Aquitaine, en Corse et en Bretagne une méthode qui a porté ses fruits. En dotant chaque fédération régionale d'un chargé de mission exclusivement consacré à la transition écologique, un nombre inédit d'établissements motivés a été accompagné: appels d'offres groupés, animation territoriale, montage du dossier administratif, suivi des consommations, simplicité organisationnelle, confiance relationnelle.

Fort de cette expérience positive, et pour massifier à l'échelle nationale la transformation de la profession, il nous paraît important de doter chacune des 13 régions d'un chargé de mission. Un coordinateur national, auprès de la FNHPA, pourrait en outre animer le réseau pour créer la nécessaire émulation entre les régions, s'assurer de la bonne circulation de l'information et des progrès (se référer à l'engagement n°3), et insuffler une dynamique nationale.

Actuellement, le salaire des chargés de mission employés en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine est en partie pris en charge par l'Ademe et/ou l'Agence de l'eau.

b. Techniquement parlant, il faut :

- Mieux connaître pour bien piloter : analyser les consommations pour mieux détecter les anomalies (fuites) et pouvoir prioriser les investissements
- Optimiser et réduire les consommations : modifier les débits, régler les pressions, remplacer les équipements et adapter la végétation, pour que l'ensemble du site soit le plus hydro-économe possible
- Récupérer et réutiliser : identifier les consommations d'eau dites « récupérables » (exemples : eau de pluie, eau des piscines, eau des douches, eau noire) et les consommations d'eau potable « substituables » (exemples : eau des chasses d'eau, irrigation) afin de construire des modèles de réutilisation vertueux
- Former : s'assurer que l'ensemble des équipes soit sensibilisé à l'importance de la préservation de la ressource en eau et formé à son bon usage.
- Ces actions doivent être conduites poste par poste (sanitaires, espaces aquatiques, espaces verts, nettoyage des locaux, ...).

En résumé, l'enjeu est désormais double :

- Diffuser le plus possible ces bonnes pratiques afin qu'un maximum d'établissements s'engagent dans une démarche d'amélioration continue ;
- Trouver de nouvelles solutions innovantes et adaptées aux usages et aux problématiques du secteur pour aller toujours plus loin dans la préservation de la ressource.

3. Les moyens mis en place pour sensibiliser les clients sur le lieu de vacances

Leaders du tourisme social et populaire, les campings ont en outre vocation à devenir de véritables centres d'éducation à l'environnement. En scénarisant les établissements, les familles pourraient en effet être mieux sensibilisées à la préservation de la nature et de ses ressources :

- Récupération de l'eau de pluie,
- Douches incitatives,

- Communication sur les « éco-gestes »,
- Panneaux explicatifs.

Grâce à des messages positifs et non culpabilisants, un séjour en camping peut être de nature à rapprocher de nombreuses familles des problématiques environnementales.

CHAPITRE PRÉALABLE

Fixer des objectifs assis sur des données

La collecte de données sur la consommation d'eau des campings revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons. Cela permet non seulement de comprendre comment l'eau est utilisée dans les installations, mais aussi d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées afin d'optimiser l'utilisation de cette ressource précieuse.

Comprendre les habitudes de consommation

La collecte de données permet d'avoir une vision claire et précise des habitudes de consommation d'eau dans le camping. En recueillant des informations sur les quantités d'eau utilisées dans différents domaines, tels que les douches, les toilettes, les lavabos, les espaces verts ou les piscines, le camping est en mesure d'identifier les postes de consommation les plus importants et les éventuels gaspillages.

Identifier l'origine des pertes

En examinant de près les données de consommation d'eau, il est également possible de détecter les sources potentielles de pertes et de gaspillages. Cela peut inclure des fuites dans les systèmes de plomberie, des équipements défectueux ou mal entretenus ou des pratiques inefficaces de gestion de l'eau. Identifier et corriger ces sources de pertes peut conduire à des économies significatives d'eau.

Évaluer l'efficacité des mesures prises

Une fois que des mesures d'économie d'eau sont mises en place, la collecte continue de données permettra au camping d'évaluer leur efficacité. En comparant les données avant et après la mise en œuvre des actions correctives, il sera possible de déterminer si les mesures prises ont conduit à des réductions significatives de la consommation d'eau et des pertes.

Planifier des actions futures

En utilisant les données collectées comme base, le camping sera en mesure de planifier des actions futures visant à optimiser les usages. Cela peut inclure l'identification de nouvelles opportunités d'économie d'eau, la mise en œuvre de technologies plus efficaces ou encore la sensibilisation du personnel et des campeurs. C'est pour ces raisons que plusieurs études ont été menées par différents

syndicats départementaux et fédérations régionales (Vendée, Bretagne, Occitanie, PACA, Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine) afin de pouvoir établir un ratio moyen de consommation d'eau dans un camping. Ainsi, un gestionnaire peut comparer sa consommation d'eau avec la consommation moyenne de sa région et mettre en œuvre le cas échéant des mesures correctives.

Présentation du plan d'action auprès des adhérents bretons à consulter [ici](#).

- Engagement 1 - A court terme (6-12 mois): Mobiliser les syndicats départementaux et les fédérations régionales par le biais de mailing et la réalisation d'un webinaire afin d'encourager les campings à rentrer dans une meilleure connaissance des consommations d'eau
- Engagement 2 - A court terme (6-12 mois): Mettre à disposition des gestionnaires de camping un tableau type de suivi des consommations adapté à la filière (en cours de réalisation)

CHAPITRE 1

Détecter les fuites

Un suivi régulier permet d'assurer un contrôle plus précis des consommations : cela conduit à identifier plus rapidement au travers des relevés d'index toute dérive de la consommation (et donc limiter au plus vite les gaspillages).

Il est possible de mettre en place un système de gestion centralisée, appelé aussi télégestion, pour le suivi des volumes comptabilisés, avec en particulier une alarme numérique en cas de fuite.

Il est important de pouvoir accompagner les campings dans cette démarche afin d'augmenter le nombre d'établissements impliqués. Un portage de la méthodologie de l'expérimentation gestion des déchets pourrait prendre la forme d'une aide pour les chargés de mission, avec des objectifs quantifiables.

Engagement 3 - A moyen terme (12-18 mois) : Si le financement de chargés de mission par les Agences de l'eau et/ou l'ADEME était rendu possible localement, la FNHPA s'engage à encourager les syndicats départementaux et les fédérations régionales à lancer une grande campagne d'accompagnement des campings dans la détection de fuites, le suivi numérique des consommations et la mise en œuvre d'un plan d'action.

- **Financement et portage :** Pour déployer ce dispositif à l'échelle nationale, nous envisageons de solliciter un soutien financier auprès de l'ADEME et/ou des Agences de l'eau, en capitalisant sur les partenariats déjà existants en Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. La FNHPA pourrait endosser un rôle de pilote national, en lien étroit avec les structures décentralisées, afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre
- **Rôle concret de la FNHPA :** La FNHPA aurait une mission clé d'animation et de coordination. Elle hébergerait en tout ou partie de son temps le coordinateur national, qui serait chargé de fédérer les chargés de mission régionaux, de mutualiser les bonnes pratiques, de suivre les avancées et de représenter le réseau auprès des partenaires institutionnels et financiers. Elle pourrait aussi jouer un rôle dans l'élaboration des outils communs (guides, indicateurs, etc.) pour harmoniser les actions.
- **Prochaines étapes :** Nous pourrions formaliser une feuille de route nationale, précisant le nombre de chargés de mission à déployer, les budgets prévisionnels et un calendrier sur 3 à 5 ans. Cela constituerait une base solide pour justifier les demandes de financement auprès des partenaires.

CHAPITRE 2

Solutions techniques pour la réduction de la consommation d'eau

L'économie d'eau est un enjeu crucial dans le contexte actuel de ressources limitées. Il existe une gamme variée et très complète de solutions techniques existantes et opérationnelles, allant des petits travaux facilement réalisables jusqu'aux grands projets structurants qui nécessitent une planification et des investissements importants. Ces solutions permettent non seulement de préserver cette ressource précieuse mais aussi de réduire les coûts pour les utilisateurs finaux.

C'est dans ce cadre que la FNHPA a réalisé un plan d'action national pour une gestion économe de l'eau présentant l'ensemble des solutions techniques pouvant être mises en place dans un camping (document à consulter [ici](#)).

A savoir :

- Lavabo: Mousseur de robinet, réducteur de pression, robinetterie temporisée
- Douche: Pommeau de douche, chauffe-eau économique, douche temporisée, sensibilisation du client à l'économie d'eau pendant la douche
- Toilettes: Chasse d'eau à volume réduit, toilette sèche, urinoir sans eau
- Piscines: Réutilisation des eaux de filtres, bête de piscine, réutilisation des eaux du pédiluve
- IOT: Compteurs connectés, télégestion, détection des fuites, suivi de la consommation
- Réutilisation des eaux grises des sanitaires ou des locatifs
- Récupération des eaux de pluie, citerne de stockage
- Nettoyage

Un recensement des prestataires proposant les solutions techniques a également été réalisé (document à consulter [ici](#)).

- Engagement 4 - A court terme (6-12 mois): Diffuser largement le plan d'action national pour une gestion économe de l'eau afin de présenter l'ensemble des solutions existantes aux campings français
- Engagement 5 - A court terme (6-12 mois): Diffuser largement le document recensant les fournisseurs afin que les campings puissent se mettre rapidement en relation avec les prestataires
- Engagement 6 - A moyen terme (12-18 mois): Réaliser et diffuser un guide composé de fiches pratiques sur la réalisation de travaux structurants dans le camping (portant notamment sur la réutilisation des eaux usées ou l'utilisation des eaux de pluie). Ce guide sera notamment basé sur une expérience menée auprès de campings volontaires répartis sur le bassin Rhône Méditerranée Corse

CHAPITRE 3

Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables

Sensibiliser à la fois les clients et les salariés à cette problématique revêt une importance particulière pour plusieurs raisons.

Pour les clients, la sensibilisation peut transformer des habitudes quotidiennes en actions concrètes d'économie d'eau. Par exemple, il est possible d'adopter des techniques simples comme prendre des douches plus courtes. De plus, une meilleure compréhension de l'impact de leur consommation peut encourager une attitude plus respectueuse et consciente de l'environnement.

Du côté des salariés, former et sensibiliser les équipes à l'économie d'eau peut améliorer les pratiques dans les lieux de travail.

En somme, la sensibilisation des clients et des salariés à l'économie d'eau est un levier puissant pour la gestion durable des ressources hydriques. Elle contribue non seulement à la préservation de l'environnement mais aussi à la réduction des coûts opérationnels, favorisant ainsi un modèle économique plus responsable et durable.

C'est dans ce cadre que depuis plusieurs années, la filière a mis en place des dispositifs de communication sur la réduction de la consommation d'eau à destination des campeurs et des salariés.

La fédération régionale de PACA a commandé auprès de la FREDON une étude sur les végétaux comportant un volet consommation d'eau (document à consulter ici). Les campings peuvent ainsi adapter leur végétation à l'évolution du climat et limiter les besoins en eau en choisissant des végétaux adaptés et économes. Une formation a également été créée spécifiquement sur cette étude (programme à consulter ici).

Cependant devant l'importance que peut avoir la sensibilisation et la formation, la filière souhaite aller plus encore plus loin.

- Engagement 7 : Relayer les campagnes de communication de l'État auprès de l'ensemble des campings adhérents
- Engagement 8 - A moyen terme (12-18 mois) : Réaliser et diffuser par mail une boîte à outils (BAO) sur le thème « Préserver la ressource en eau » dans laquelle les gestionnaires de camping pourront trouver des solutions clé en main et faciles à mettre en œuvre

L'enjeu de la BAO sera de sensibiliser le public des vacanciers aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, à travers :

- la diffusion d'informations sur la rareté de la ressource en eau, notamment dans un contexte estival et de loisir
- la diffusion des « bonnes pratiques » attendues des citoyens-vacanciers
- la valorisation des engagements du camping
- la facilitation de l'appropriation de la thématique par tous les publics grâce à une interaction ludique avec les posters et les animateurs

- Engagement 9 - A court terme (6-12 mois) : Reproduire dans toutes les régions l'étude sur les végétaux réalisée en PACA
- Engagement 10 - A moyen terme (12-18 mois) : Inciter les syndicats départementaux et les fédérations régionales à mettre en place des actions collectives de formation à destination des campings. Nous solliciterons l'opérateur de compétences de la branche (AFDAS) pour appuyer notre message et les aider dans la mise en place des formations en actions collectives.

CHAPITRE 4

En cas de crise, organiser la résilience du secteur

Dans les situations de crise d'approvisionnement en eau sur les territoires en tension, la mise en place d'actions complémentaires pour économiser l'eau peut s'avérer judicieux.

Ainsi, l'adoption par les campings de mesures spécifiques, ciblées et temporaires est possible.

- Engagement 11: En cas de crise hydrique, la FNHPA s'engage à demander à ses adhérents de mettre en place tout ou partie des actions suivantes, en fonction des spécificités du contexte et de la gravité de la situation:
 - Arrêt complet de l'arrosage des espaces verts
 - Arrêt du nettoyage à l'eau des voiries, cheminements piétons et espaces communs
 - Campagne de recherche de fuites et travaux de réparation
 - Suppression de la vidange annuelle des piscines (sous réserve d'autorisation administrative)
 - Grande campagne de sensibilisation des estivants pour réduire les consommations d'eau de 10%
 - Réduction des renouvellements d'eau dans les piscines au strict minimum sanitaire (sous réserve d'autorisation administrative)
 - Mise à disposition de l'eau de lavage des filtres des piscines aux agriculteurs et aux pompiers (sous réserve des équipements nécessaires)
 - Mise en place d'un compteur connecté à l'entrée du réseau
 - Réduire le niveau de pression dans les hébergements et les lieux communs
 - Arrêt du nettoyage à l'eau des plages de piscine (procédure de nettoyage à sec)

- Bâchage des piscines aux heures de fermeture
- Réduction des temporisations des douches et lavabos au minimum
- Engagement 12: Encourager les syndicats départementaux et les fédérations régionales à entretenir des relations avec les instances locales de l'eau et avec les services déconcentrés de l'Etat en charge du sujet de l'eau, afin de poursuivre l'objectif « Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible »
- Engagement 13: Participer au Comité national de l'eau et contribuer le cas échéant à ses travaux
- Engagement 14: Renforcer la collaboration existante avec les Agences de l'Eau et signer dans la mesure du possible une convention-cadre avec chacune des 6 Agences autour d'un plan partagé
- Engagement 15: Diffusion auprès de tous les adhérents du guide « zéro phyto »

CONCLUSION

La filière de l'hôtellerie de plein air en France a démontré un engagement fort et continu en faveur de la préservation de la ressource en eau, essentielle à la pérennité de l'accueil touristique de qualité. Ce plan de sobriété hydrique, en mettant l'accent sur la collecte de données, la détection des fuites, les solutions techniques innovantes, la sensibilisation des acteurs et la gestion en situation de crise, constitue une stratégie à la fois ambitieuse et réaliste.

À travers des actions concrètes et des engagements clairs, ce document souligne l'importance de la collaboration entre les acteurs de l'HPA, les institutions publiques et les campeurs pour promouvoir des pratiques durables.

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE LA FILIÈRE DES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DES VILLAGES DE VACANCES



FÉDÉRATION NATIONALE
DES RÉSIDENCES DE TOURISME,
APPARTHÔTELS
& VILLAGES DE VACANCES

- Chapitre préalable - Fixer des objectifs assis sur des données
- Chapitre 1 - Réduire toute l'année : organiser la sobriété hydrique
- Chapitre 2 - Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables
- Chapitre 3 - En cas de crise, organiser la résilience du secteur
- Annexe 1 - Résultats questionnaire gestion de l'eau en RT/VV, mai 2024
- Annexe 2 - Manifeste Gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances, novembre 2024
- Annexe 3 - Taux de complétude des critères de gestion économe de l'eau par les établissements hôteliers classés au 26 mars 2025 (source : Atout France)

CHAPITRE PRÉALABLE

Fixer des objectifs assis sur des données

- Effectuer un état des lieux des prélèvements et des consommations d'eau, en identifiant les postes les plus gourmands en eau et en quantifiant la consommation actuelle.

La principale difficulté rencontrée par les résidences de tourisme en copropriétés (Loi n°65-557 du 10 juillet 1965) réside dans la collecte et la quantification précise des données relatives à la consommation d'eau. En pratique, ce problème découle de plusieurs facteurs structurels :

- Les contrats et donc les factures d'eau sont souvent détenues par les Syndics de copropriétés et non par les exploitants des résidences. Cette séparation des responsabilités complique l'accès direct à ces informations par les gestionnaires des résidences.
- L'absence fréquente de compteurs individuels dans ces copropriétés. Ce sont principalement des compteurs uniques collectifs. En effet, les systèmes de comptage d'eau ne permettent pas de mesurer séparément la consommation de chaque unité ou partie commune, rendant ainsi impossible une répartition détaillée et précise des usages. Cette situation limite la capacité des exploitants à évaluer efficacement leur empreinte hydrique et à mettre en œuvre des stratégies d'optimisation adaptées.
- L'accès au compteur d'eau est parfois difficile voire impossible sur certains sites (accès au regard). Il n'est donc pas possible de suivre les consommations d'eau en temps réel et de détecter une éventuelle anomalie.
- Les fuites d'eau, représentant une part importante de la surconsommation d'eau, sont parfois compliquées à localiser et à réparer, notamment dans les résidences anciennes dans lesquelles les canalisations sont enterrées.
- Certains exploitants ne gèrent plus les piscines, ce qui rend le suivi de la consommation d'eau difficile.
- Lorsque certains propriétaires sont sortis des baux (Article D.321-2 Code du Tourisme), l'exploitant ne gère plus les lots, donc il est difficile d'atteindre les objectifs, surtout pour les résidences plus anciennes. Il faut mettre le Syndic dans la boucle.

De plus, 85 % du parc des résidences de tourisme sont en copropriété. Les biens immobiliers appartiennent à une multitude de propriétaires individuels, investisseurs particuliers. Dans une résidence de tourisme « type » de 70 appartements, ce sont presque 70 copropriétaires qui ont acquis un appartement en vue d'un investissement locatif, souvent dans une optique patrimoniale et fiscale. Ils confient la gestion de leur bien à un exploitant via un bail commercial. En contrepartie, ils perçoivent des loyers réguliers de la part de l'exploitant, qui utilise ces biens pour l'activité touristique de la résidence.

Les copropriétaires, petits épargnants pour la plupart, aspirent à des revenus stables et des charges limitées, tandis que les exploitants cherchent à optimiser la gestion des biens pour maximiser sa rentabilité opérationnelle.

Ainsi, la gestion collective de la résidence de tourisme en copropriété complique la mise en œuvre de projets nécessitant des investissements, comme l'installation de sous compteurs équipés de télérelève ou autres améliorations.

En effet, une telle installation nécessite un vote en Assemblée Générale, car elle implique des coûts d'investissement significatifs, estimés entre 2 000 et 8 000 € par établissement. Or ce processus risque d'être bloqué, principalement en raison de la réticence de certains copropriétaires individuels à supporter les charges supplémentaires associées.

Secteur des résidences de tourisme, appartements et villages de vacances

La Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Appartements et Villages de Vacances (FNRT) regroupe la moitié des exploitants de résidences de tourisme et appartements.

Ce secteur représente 35 % du parc total de l'hébergement touristique commercial « en dur », soit 3 291 établissements, 963 000 lits, 4,6 milliards de recettes générées en 2022, et 25 millions de clients accueillis par an.

Il joue, de par son dynamisme, un rôle central dans le développement économique des territoires, attirant

des visiteurs, générant des emplois et structurant l'économie locale.

Conscients de leur impact sur les ressources locales, les résidences de tourisme (RT) et villages de vacances (VV) intègrent la gestion de l'eau comme un enjeu prioritaire de leur stratégie de développement durable.

En effet, les RT/VV implantés dans les régions touristiques (montagne, littoral, campagne) à activité saisonnière connaissent des périodes de plus forte pression sur les ressources en eau, particulièrement en haute saison. Dans certaines zones, où les ressources naturelles sont limitées, ces tensions s'accroissent durant l'été.

Travaux de la Commission Développement Durable FNRT

En 2024, la FNRT a structuré sa Commission Développement Durable en nommant une Présidente, Annabelle Barthelemy, également Directrice RSE de Appart'City.

Plusieurs commissions se sont réunies pour présenter les travaux de la FNRT avec la Comité Filière Tourisme, et échanger des bonnes pratiques entre adhérents.

Une enquête a été menée en mai 2024 pour connaître les pratiques de ses adhérents en matière de gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances (cf Annexe 1).

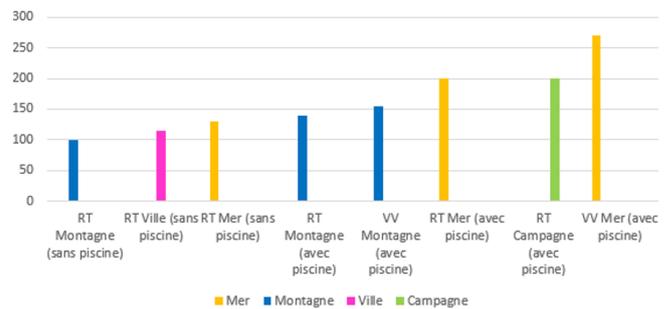
La FNRT a créé un flyer « économisons l'eau », à disposition des adhérents pour sensibiliser les clients à la gestion de l'eau dans les établissements (affichage dans les appartements).

La filière a publié son « manifeste gestion de l'eau » en novembre 2024 » (cf Annexe 2)

Ces contenus sont largement diffusés aux partenaires institutionnels de la FNRT, parlementaires, et repris sur les réseaux sociaux pour toucher une audience la plus large possible.

Une démarche a été entreprise par la commission pour collecter les données actuelles de consommations d'eau dans les résidences de tourisme, appart hôtels et villages de vacances.

Consommation d'eau moyenne par nuitée en RT/VV (L/nuitée)



Ces estimations ont été établies à partir des données issues des factures d'eau potable fournies par les fournisseurs tels que Suez ou Veolia. Elles s'appuient sur des relevés effectués à la fois sur les sous-compteurs et sur les compteurs généraux exprimés en mètre cube d'eau et ramenées à des ratios exprimés en litres/nuitée. Ces factures, intégrant une vision globale de la consommation, ont permis d'analyser les tendances et les évolutions des consommations sur des périodes trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

De plus, certaines entreprises du secteur organisent également des visites d'établissements en présence d'élus locaux afin de leur faire part des difficultés rencontrées et présenter les bonnes pratiques mises en place (exemple : visite de la résidence Résidhome de Carrières-sur-Seine avec la Députée Marie Lebec).

Distinction des types d'implantation des établissements et impact sur la gestion de l'eau

Les établissements touristiques, qu'il s'agisse de résidences de tourisme, d'appart'hôtels ou de villages de vacances sont implantés dans des environnements variés qui influencent directement leur gestion de l'eau. Ces implantations, qu'elles soient en montagne, en bord de mer, en campagne ou en ville, ainsi que les caractéristiques des résidences et villages (piscine, jacuzzi, jardin paysager etc...) déterminent les besoins en eau et les solutions à mettre en place.

Les résidences urbaines, par exemple, seront généralement moins soumises au stress hydrique, de par la clientèle qu'elles accueillent (moins de familles avec enfants) et leurs équipements : moins d'espaces extérieurs, celles qui n'ont pas de piscines...

Prioriser les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs, en identifiant les mesures à court, moyen, et long terme

La filière s'engage à poursuivre ses actions de sensibilisation et de réduction de la consommation en eau, en alignement avec l'objectif national du Plan Eau de réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici 2030.

Il a donc été défini :

A court terme – 3 mois

- Désigner un référent « eau » dans chaque établissement pour suivre les consommations et identifier rapidement les fuites.
- Mettre en place un tableau de bord pour le suivi des indicateurs clés (consommation, alertes de fuites, etc.). Ce tableau de bord pourrait être tenu par la FNRT avec des remontées semestrielles ou annuelles, à partir du fichier Clef Verte. Nous souhaitons mobiliser les membres volontaires et représentatifs du secteur, avec un établissement par espace (mer, montagne, campagne, ville), avec ou sans piscine.
- Sensibiliser les Clients via des affichages pour encourager les gestes écoresponsables.
- Former le personnel sur les pratiques économes en eau (nettoyage, arrosage, entretien...).

A noter : il est plus compliqué de sensibiliser le personnel externalisé (blanchisserie, ménage par exemple).

A moyen terme – 9 mois

- Certains exploitants ont mis en place des relevés manuel mensuels de leur consommation via un tableur Excel. La FNRT a encouragé à ces pratiques pour assurer un meilleur suivi de la consommation d'eau dans d'autres résidences. La FNRT s'engage à poursuivre ses actions de sensibilisation et la mise en place de ces pratiques dans les résidences qui le peuvent. A noter : la mise en place d'un tel pilotage est plus difficile à mettre en place sur les grands sites.
- Concernant la formation du personnel, notamment saisonnier, la FNRT va créer un manuel des écogestes à adopter pour le ménage, l'arrosage etc... Les entreprises vont proposer des formations complémentaires à leurs salariés, sur la gestion de l'eau, sur la base du volontariat.
- L'utilisation des fiches CEE pour les douchettes mousseurs sera généralisée à tous les

établissements. Nos membres ont indiqué qu'à l'usage, les douchettes ont une durée de vie assez courte (moins de 6 ans).

- Pour les piscines ne pouvant être bâchées (grosse prise au vent, forme pas compatible...), nous proposons de mettre en place la récupération d'eau de lavage des filtres pour compenser le non-bâchage.
- La FNRT poursuit sa sensibilisation en développant de nouveaux partenariats avec des prestataires spécialisés dans le développement durable. Concernant la gestion de l'eau, un nouveau partenariat avec Luniwave (Lunishower : système qui permet au client de décider du temps de douche maximum) a été mis en place en janvier 2025. Plusieurs adhérents ont montré un intérêt à mettre en place cette solution dans leurs établissements. La FNRT s'engage à valoriser les retours d'expériences positifs auprès des autres adhérents pour les encourager dans cette voie.
- 326 résidences de tourisme et 75 villages de vacances sont labélisés Clef Verte en 2025. La FNRT s'engage à promouvoir les labels environnementaux comme Clef Verte pour encourager les établissements à adopter des plans d'actions concrets.

A long terme (12 mois et plus)

- La FNRT s'engage à créer des « fiches actions » illustrant des cas concrets rencontrés par des RT ou VV : problématique identifiée, actions mises en place (réparation, changement d'équipement, optimisation des installations...), résultats et bénéfices constatés (économies d'eau réalisées, retour sur investissement, facilité de mise en œuvre...). Notre partenaire Enviro Développement ayant déjà travaillé avec certains de nos adhérents, nous nous servons de ces exemples pour illustrer ces fiches et les diffuser à l'ensemble des adhérents.
- Dans les territoires les plus exposés au stress hydrique (Régions : Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA ; nombre d'établissements : 938 Résidences de tourisme), les entreprises s'engagent à repenser les espaces verts pour intégrer davantage de plantes locales nécessitant peu d'eau, tout en généralisant l'utilisation du paillage végétal ou minéral (billes d'argile en cas de vent).
- La FNRT a sensibilisé tous ses adhérents sur les études d'impact à disposition pour le secteur, et encouragé à utiliser les autodiagnostic gratuits (Clef Verte, France Tourisme Durable...).

- Si la création d'une fiche CEE « sous compteur avec télérelève » est possible, les RT/VV pourront recueillir et mesurer avec précision les données de consommation d'eau.
- En cas d'évolution positive de la réglementation sur la réutilisation de l'eau, la FNRT et ses partenaires s'engagent à accompagner 1 site pilote pour mettre en œuvre des solutions de recyclage des eaux grises pour des usages non potables.

La filière présentera en février 2027 un état d'avancement de la mise en œuvre de ces engagements et en février 2030 leurs impacts en termes de réduction des prélèvements.

Propositions de solutions pour lever les freins identifiés :

- Création d'une fiche d'opération standardisée « sous-compteur avec télérelève » dans le cadre des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Cela permettrait de mesurer les consommations de manière détaillée et de détecter rapidement les fuites d'eau. La FNRT pourrait jouer un rôle central en tant que porteur de fiche, facilitant ainsi l'accès à ces dispositifs pour ses adhérents tout en valorisant leur engagement.
- Une subvention et un accompagnement des agences de l'eau, à l'échelle nationale ou locale, pourrait encourager l'installation de ces équipements dans les RT/VV.
- La mise en place d'une expérimentation pilote : nous préconisons l'organisation d'une expérimentation pilote dans une résidence/ village ou au niveau régional, en collaboration avec les agences de l'eau, ainsi que les acteurs publics et privés locaux.
- La participation de la FNRT à l'AMI « gestion de l'eau dans le tourisme » d'Atout France pourrait constituer un levier pour définir une stratégie nationale pour le secteur, avec un focus sur la détection et l'éradication des fuites.

Propositions de solutions pour améliorer la gestion de l'eau selon les types d'implantation et d'équipements des établissements :

Nous préconisons la mise en place d'un cadre réglementaire adapté à la récupération et à la réutilisation des eaux usées associé à des mesures d'aides et d'accompagnement des professionnels :

- Assouplissement de la réglementation du remplissage des piscines : la réglementation impose un renouvellement fréquent et complet de l'eau des piscines, alors même que les mesures sanitaires imposent une hygiène stricte

des piscines aux exploitants. Cela entraîne une consommation d'eau élevée. Un assouplissement de cette réglementation permettrait également d'adopter des pratiques plus durables, comme la réutilisation partielle de l'eau des piscines après un traitement de phyto-épuración, de filtration etc... (en lien avec l'ARS : réutiliser l'eau pour le remplissage des citernes incendies, ou des agriculteurs).

- Pour les piscines ne pouvant être bâchées (grosse prise au vent, forme pas compatible...), nous proposons de mettre en place la récupération d'eau de lavage des filtres pour compenser le non-bâchage. La réutilisation des secondes eaux de lavage est possible réglementairement après microfiltration pour le remplissage des bassins. Si elle ne peut pas être mise en œuvre, son étude est à prévoir, en collaboration avec les ARS comme toute modification du système de traitement de l'eau des bassins. La réutilisation des secondes eaux de lavage sans traitement préalable est recommandée pour des usages comme l'irrigation des cultures, la défense incendie, le nettoyage des voiries. La mise à disposition de cette eau pour les usages pressentis doit se faire en coordination avec les mairies.
- La réglementation en vigueur limite la réutilisation des eaux grises (eaux faiblement polluées des douches, lavabos, lave-linges...). Une évolution de la réglementation qui autorise la récupération des eaux de douches pour des usages non potables, comme le rinçage des toilettes ou l'arrosage des espaces verts pourrait être conditionnée à l'installation de système de traitement et des aides aux financements pour les professionnels.
- L'introduction de mesures fiscales incitatives telles que des amortissements allongés pour les investissements dans les systèmes de récupération des eaux usées traitées (REUT), serait un levier important pour encourager les établissements touristiques à adopter des solutions de REUT.
- Assouplissement de la réglementation concernant les CEE : la réglementation impose un minimum de 6 ans entre 2 opérations CEE, or selon nos membres exploitants, les équipements (douchettes, réducteurs de pression) n'ont pas une telle durée de vie. Cette durée minimum pourrait être portée à 4 ans ce qui permettrait aux établissements d'avoir des équipements toujours efficaces.
- La prise en compte des spécificités des sous-filières (résidences de tourisme en copropriété).

CHAPITRE 1

Réduire toute l'année : organiser la sobriété hydrique

La filière s'engage à poursuivre les efforts de sensibilisation, d'installation de dispositifs économes en eau, à recourir à des pratiques de lavage éco-responsable...

En 2023, face au stress hydrique, la branche professionnelle de l'hôtellerie-restauration s'est engagée auprès du gouvernement au travers une charte d'engagement « Plan sobriété Eau », visant à réduire leur consommation de 10% d'ici 2030.

Les organismes représentatifs de la filière, dont la FNRT, ont adhéré à cette charte et la promeuvent auprès de leurs adhérents.

Comme nous l'avons vu en introduction, les résidences de tourisme rencontrent des difficultés pour collecter et quantifier les consommations en eau dans les établissements.

Pour ces raisons, nous avons identifié certaines actions de la Fédération et des entreprises permettant d'économiser la ressource en eau, en tenant compte de ces freins.

En résumé, la FNRT s'engage donc à :

- Mettre en place un tableau de bord pour le suivi des indicateurs clés (consommation, alertes de fuites, etc.) avec des remontées semestrielles ou annuelles, à partir du fichier Clef Verte. Membres volontaires, représentatifs du secteur (RT/VV mer/montagne/ville, Campagne avec piscine/sans piscine...).
- Créer un manuel des écogestes à adopter pour le ménage, l'arrosage etc... pour accompagner la formation du personnel, notamment saisonnier.
- Créer des « fiches actions » illustrant des cas concrets rencontrés par des RT ou VV : problématique identifiée, actions mises en place (réparation, changement d'équipement, optimisation des installations...), résultats et bénéfices constatés (économies d'eau réalisées,

retour sur investissement, facilité de mise en œuvre...). Notre partenaire Enviro Développement ayant déjà travaillé avec certains de nos adhérents, nous nous servirons de ces exemples pour illustrer ces fiches et les diffuser à l'ensemble des adhérents.

- Sensibiliser tous ses adhérents sur les études d'impact à disposition pour le secteur, et les encourager à utiliser les autodiagnostic gratuits (Clef Verte, France Tourisme Durable...).
- Développer de nouveaux partenariats avec des prestataires spécialisés dans le développement durable. Concernant la gestion de l'eau, un nouveau partenariat avec Luniwave (Lunishower : système qui permet au client de décider du temps de douche maximum) a été mis en place en janvier 2025. Plusieurs adhérents ont montré un intérêt à mettre en place cette solution dans leurs établissements. La FNRT s'engage à valoriser les retours d'expérience positifs auprès des autres adhérents pour encourager dans cette voie.
- En cas d'évolution positive de la réglementation sur la réutilisation de l'eau, la FNRT et ses partenaires s'engagent à accompagner 1 site pilote pour mettre en œuvre des solutions de recyclage des eaux grises pour des usages non potables.

En résumé, les entreprises s'engagent à :

- Désigner un référent « eau » dans chaque établissement pour suivre les consommations et identifier rapidement les fuites.
- Sensibiliser les clients via des affichages pour encourager les gestes écoresponsables.
- Former le personnel volontaire sur les pratiques économes en eau (nettoyage, arrosage, entretien...).
- Pour les piscines ne pouvant être bâchées (grosse prise au vent, forme pas compatible...), proposer de mettre en place la récupération d'eau de lavage des filtres pour compenser le non-bâchage.
- Dans les territoires les plus exposés au stress hydrique (NA, Occitanie, PACA), repenser les espaces verts pour intégrer davantage de plantes locales nécessitant peu d'eau, tout en généralisant l'utilisation du paillage végétal ou minéral (billes d'argile en cas de vent).
- Utiliser les outils et diagnostics eau gratuits mis à disposition par le Label Clef Verte, la grille de critère RT/VV pour aller vers une gestion de l'eau plus économe, établir un plan d'action etc...

CHAPITRE 2

Sensibiliser les consommateurs finaux, les salariés et les entreprises en promouvant les pratiques éco-responsables



La FNRT s'engage à :

- Créer un manuel des écogestes à adopter pour le ménage, l'arrosage etc... pour accompagner la formation du personnel, notamment saisonnier, en partenariat avec Enviro Développement.
- Diffuser à tous ses adhérents le flyer « ensemble, économisons l'eau » dans les RT/VV.

Les entreprises s'engagent à poursuivre le travail de sensibilisation auprès des gestionnaires, des clients, des fournisseurs :

- Sensibiliser les Clients via des affichages pour encourager les gestes écoresponsables.
- Accentuer la formation du personnel (centrale de dilution...), utiliser le moins d'eau possible (technique pour laver les douches, arrosage raisonné...)

- Poursuivre le travail de sensibilisation des clients: installation de douchettes intelligentes pour une prise de conscience de la consommation, affichages dans les appartements pour mieux communiquer sur les économies d'eau, sensibilisation des clients à leur arrivée dans les établissements...
- Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des fournisseurs (blanchisserie, ménage...): la filière s'engage consulter les fournisseurs qui ont des bonnes pratiques pour les généraliser, quand cela est possible. A noter : certaines zones comme en montagne n'ont parfois pas le choix du prestataire, et des contraintes de transport réduit les options délocalisées.

CHAPITRE 3

En cas de crise, organiser la résilience du secteur

- Anticipation : organiser des réunions et des échanges réguliers entre les acteurs du tourisme et les autorités compétentes (préfectures, agences de l'eau, ...) en amont des crises. Cela permettrait de mieux préparer la communication auprès des clients et collaborateurs, ainsi que de mettre en place des plans d'action adaptés.
- En cas de crise, des plans d'action d'urgence selon les niveaux identifiés doivent être définis en collaboration avec les agences de l'eau locales : retirer les bouchons de baignoires, ne plus arroser les espaces verts, arrêter de remplir les piscines...
- Retour d'expérience : exemple des Pyrénées Orientales.

Une participation de la filière au dialogue local est donc primordiale, pour que les spécificités des résidences de tourisme en copropriété soient prises en compte.

Le remplissage des piscines en période de sécheresse dans le département Pyrénées Orientales a été encadré par une charte signée par certains Syndics de copropriétés. En janvier 2024, un « arrêté sécheresse » préfectoral demandait de bâcher les piscines à usage collectif et d'installer des compteurs d'eau avec télérelève et dispositifs de récupération des secondes eaux de lavages des filtres de piscines.

Bien que les exploitants des résidences de tourisme concernés aient lancé des demandes de chiffrages de bâches nocturnes, et sensibilisé les copropriétaires, la FNRT a alerté le préfet des obstacles rencontrés par les exploitants de RT : décisions soumises au vote en Assemblée Générale avec des délais importants, pénuries de matériaux chez les fournisseurs, incompatibilité de certaines piscines avec un système de bâchage... De plus, les spécificités des résidences de tourisme diffèrent des copropriétés classiques, où les copropriétaires sont souvent réticents à engager des travaux.

ANNEXE 1

RESULTATS QUESTIONNAIRE GESTION DE L'EAU EN RT/VV Mai 2024

Présentation de l'enquête et de son objectif

La Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthotels et Villages de Vacances (FNRT) a mené une enquête en avril/mai 2024 pour connaître les pratiques de ses adhérents en matière de gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances.

Les résultats de ces travaux visent à souligner les initiatives et bonnes pratiques du secteur, pour contribuer à une gestion responsable et économe de l'eau.

Méthode utilisée pour collecter les données

Notre enquête a été diffusée auprès de 200 personnes, membres de la Commission Exploitation et de la Commission Développement Durable, représentants des 75 adhérents de la Fédération.

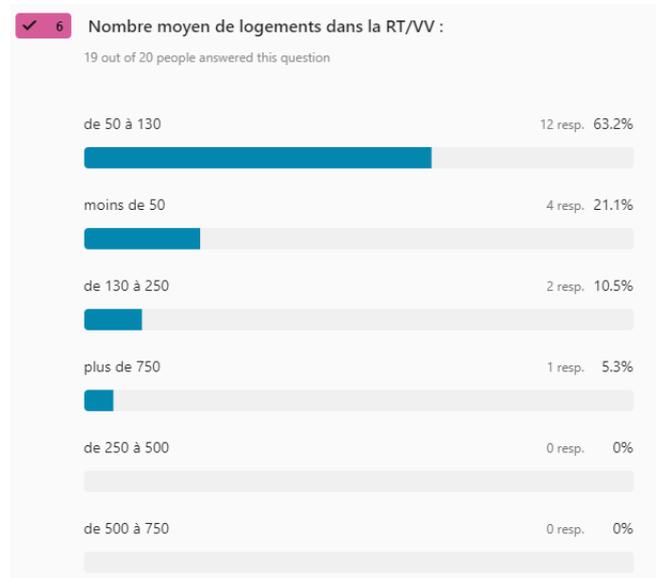
Profil des répondants

12 résidences de tourisme et 8 groupes ont répondu au questionnaire, regroupant plus de 330 RT. Cela représente un taux de réponse de 37 % des adhérents de la FNRT.

Répartition géographique des RT/VV

- 20 % sur toute la France
- 15 % en Ile de France
- 25 % en AURA
- 10 % dans le Grand Est
- 20 % en Nouvelle Aquitaine
- 5 % en Bretagne
- 5 % en Pays de la Loire

95 % des entreprises répondantes sont ouvertes toute l'année. Une RT uniquement l'été.



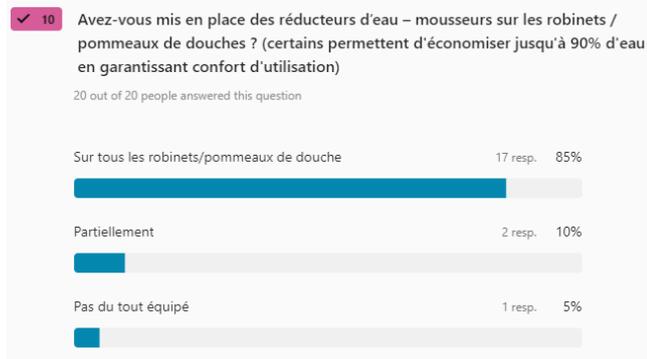
Le nombre moyen de salariés se situe entre 10 et 49, à 42,1%.

Le nombre moyen de logements dans la RT/VV se situe entre 50 et 130, avec 63,2 % de répondants.

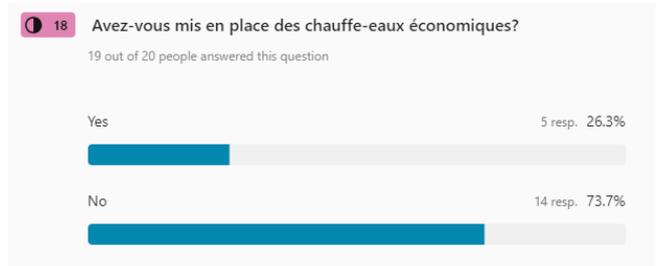
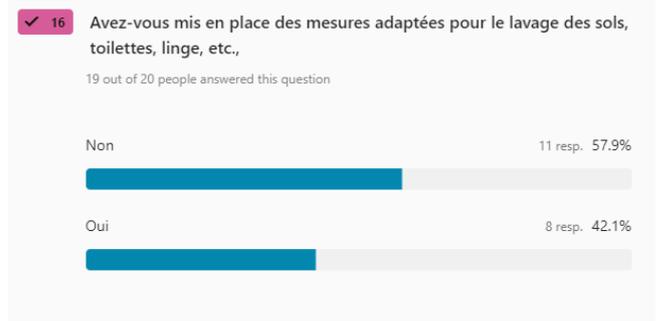
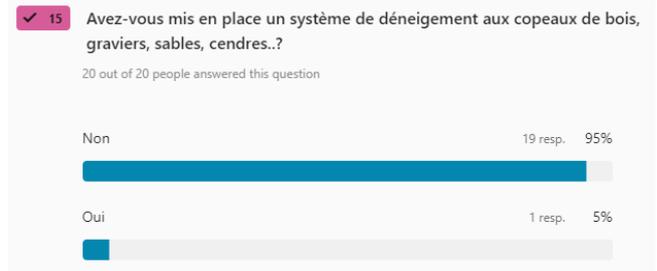
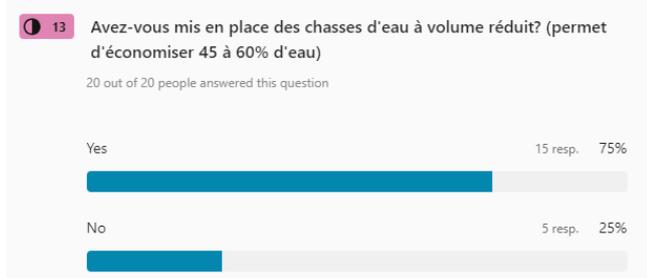
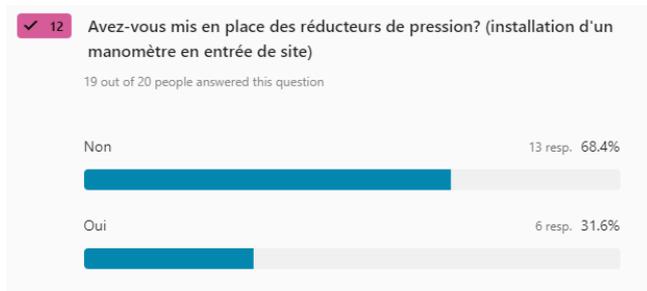
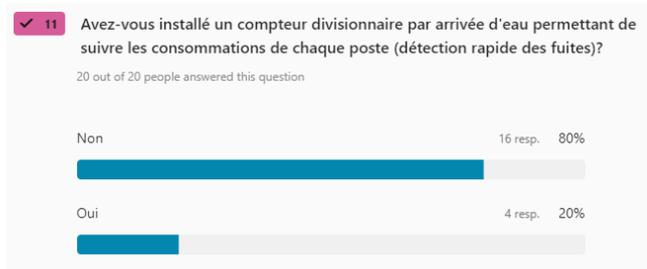
Les répondants sont plutôt classés 3* (70%), 4* (10%), 2* (10%) et 5 % pour les 1* et 5*.

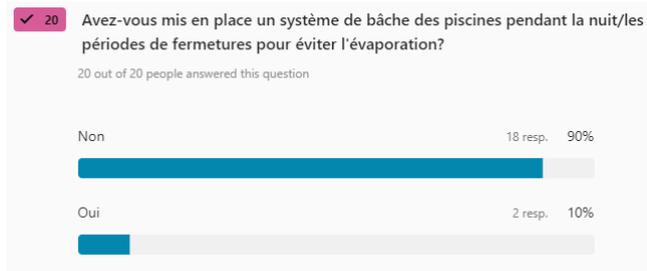
25 % d'entre eux disposent d'un restaurant dans leur établissement.

Pratiques de gestion de l'eau en RT/VV



Nous constatons que 85% des établissements ont équipé en totalité leur robinets ou pommeaux de douches avec des « mousseurs », 10% partiellement et 5% pas du tout.





A la question « Avez-vous mis en place un plan d'action global de réduction de l'eau », nous constatons que :

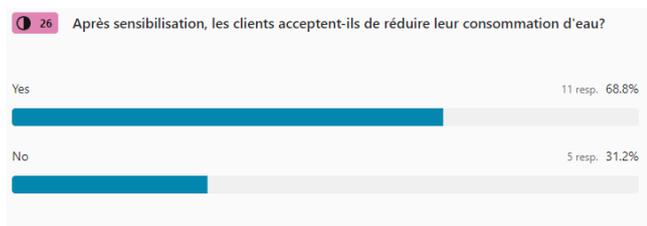
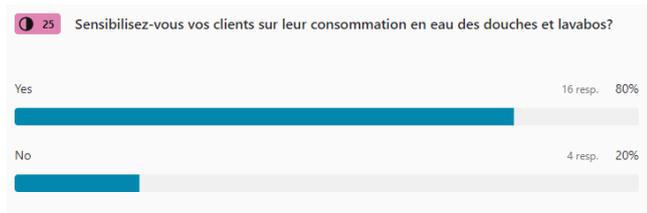
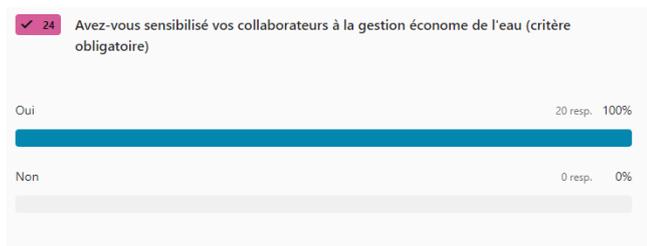
- 15% ont mis en place une gestion centralisée de l'eau avec contrôles journaliers, suivi de la consommation en eau avec alertes de consommation élevée, éradication des fuites...
- 5% des répondants ont mis en place des actions de réduction d'eau sur les rénovations
- 80% répondent n'utiliser aucun système de gestion centralisée de l'eau pour leur établissement

d'eau à volume réduit, sensibilisation des équipes et des clients.... Ces résultats nous permettent de souligner les initiatives et bonnes pratiques à poursuivre sur le territoire pour préserver cette ressource. Ils permettront aussi de mobiliser plus largement les gestionnaires de RT/VV et de suivre l'impact positif des investissements et des travaux menés.

Les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces pratiques sont :

- la quantification de données liées à la consommation d'eau et donc l'estimation des réductions de consommation en eau;
- le retour sur investissement limité;
- la clientèle touristique, parfois étrangère, insensible aux actions de sensibilisation concernant l'utilisation responsable de l'eau.

Sensibilisation et éducation



Synthèse

Par cette enquête, la FNRT constate que de nombreuses mesures ont été prises dans les RT/VV pour réduire la consommation d'eau : installation de dispositifs économes, achat de matériel économe en eau lors du renouvellement, mise en place de chasse

ANNEXE 2

MANIFESTE GESTION DE L'EAU DANS LES RESIDENCES DE TOURISME ET VILLAGES DE VACANCES

Novembre 2024

a. Secteur des résidences de tourisme, appart-hotels et villages de vacances

La Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Appart-hotels et Villages de Vacances (FNRT) regroupe la moitié des exploitants de résidences de tourisme et appart-hotels.

Ce secteur représente 35 % du parc total de l'hébergement touristique commercial « en dur », soit 3 291 établissements, 963 000 lits, 4,6 milliards de recettes générées en 2022, et 25 millions de clients accueillis par an.

Il joue, de par son dynamisme, un rôle central dans le développement économique des territoires, attirant des visiteurs, générant des emplois et structurant l'économie locale.

Néanmoins, conscients de leur impact sur les ressources locales, les résidences de tourisme (RT) et villages de vacances (VV) intègrent la gestion de l'eau comme un enjeu prioritaire de leur stratégie de développement durable.

En effet, les RT/VV implantés dans les régions touristiques (montagne, littoral, campagne) à activité saisonnière connaissent des périodes de plus forte pression sur les ressources en eau, particulièrement en haute saison. Dans certaines zones, où les ressources naturelles sont limitées, ces tensions s'accroissent durant l'été.

Ce manifeste vise donc à poser les bases d'une gestion économe de l'eau, en alignement avec l'objectif national du Plan Eau de réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici 2030, afin de promouvoir un tourisme durable et respectueux des ressources locales pour notre secteur.

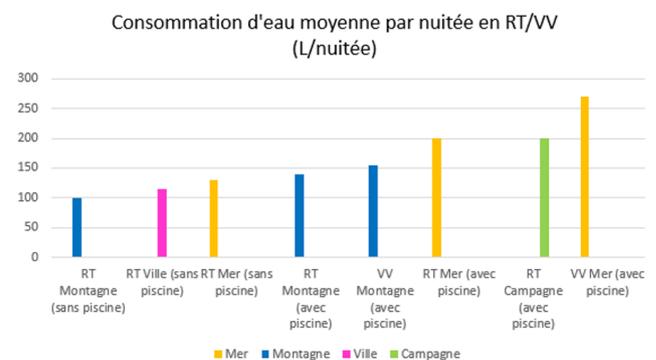
b. Objectifs de réduction de la consommation d'eau pour le secteur

L'objectif général des résidences de tourisme et villages de vacances est de diminuer la consommation d'eau à travers des actions concrètes adaptées aux différents types d'établissements (montagne, mer, campagne, ville). Cela inclut d'intégrer :

- Des indicateurs clé afin d'atteindre une réduction des consommations d'eau quotidiennes par nuitée (mesurées en litres par nuitée), en tenant compte des caractéristiques des établissements (piscines, spas, jacuzzi, services de restauration...).
- Des initiatives pour sensibiliser les clients et le personnel afin de minimiser les comportements et pratiques excessivement gourmands en eau.

c. Etat des lieux des consommations d'eau en RT/VV

Dans le cadre de sa Commission Développement Durable, la FNRT a réalisé un état des lieux des consommations en eau moyenne par nuitée dans les résidences de tourisme, Appart-hotels et villages de vacances :



Cette analyse a permis d'identifier plusieurs freins aux efforts de réduction de consommation d'eau, parmi lesquels :

- Dans les résidences de tourisme en copropriété, l'accès aux factures d'eau (détenues par les Syndics) et aux compteurs individuels est souvent limité (pas de compteur individuel dans les RT en copropriété). Cette difficulté rend la mise en place de dispositifs de suivi des consommations complexe.
- Les fuites d'eau, représentant une part importante de la surconsommation d'eau, sont parfois compliquées à localiser et à réparer,

notamment dans les résidences anciennes dans lesquelles les canalisations sont enterrées.

- Le comportement de la clientèle qui, en vacances, est parfois insensible aux actions de sensibilisation concernant l'utilisation responsable de l'eau.

d. Axes d'amélioration pour réduire la consommation d'eau

Grâce à son enquête terrain et à ses échanges réguliers avec ses adhérents, la FNRT constate que de nombreuses actions et initiatives d'économies d'eau ont été mises en place dans les RT/VV pour réduire la consommation d'eau : installation de dispositifs, achat de matériel économe en eau lors du renouvellement, mise en place de chasse d'eau à volume réduit, sensibilisation des équipes et des clients....

Ces constatations nous permettent de souligner les initiatives et bonnes pratiques à poursuivre dans les établissements pour préserver cette ressource. Elles permettront aussi de mobiliser plus largement les gestionnaires de RT/VV et de suivre l'impact positif des investissements et des travaux menés.

A cet égard, quatre axes principaux ont été identifiés afin de réduire la consommation d'eau et encourager des pratiques écoresponsables adaptées aux infrastructures existantes :

Suivi et Pilotage de la Consommation

- Mise en place d'un référent « eau » : Nommer un responsable dans chaque résidence pour le suivi des consommations et l'identification rapide des fuites.
- Suivi des indicateurs : Créer un tableau de bord mensuel pour visualiser les consommations et ajuster les pratiques en fonction des résultats.

Sensibilisation des Clients et du Personnel

- Campagnes de sensibilisation sur site : Affichage, sensibilisation des clients à adopter des gestes écoresponsables, avec des messages informatifs et ludiques non moralisateurs (ex. douchettes avec indicateur lumineux pour limiter la durée de douche, sablier...).
- Formation continue du personnel : Former les équipes aux bonnes pratiques pour optimiser l'usage de l'eau (ex. nettoyage

des sols et arrosage espaces verts avec des techniques économes en eau).

Optimisation des Équipements et Infrastructures

- Amélioration des installations d'eau : réducteurs de débit, robinetterie avec capteurs, chasses d'eau à double volume, douchettes économes dans les logements...

(85% des établissements ont équipés en totalité leurs robinets ou pommeaux de douches, 75% des professionnels ont mis en place des chasses d'eau à volume réduit).

- Installation de sous-compteurs avec télérelève pour surveiller les consommations en temps réel et détecter les fuites. La surveillance régulière aide à repérer les fuites invisibles dans les installations anciennes.
- Réutilisation de l'eau : Récupération des eaux de pluie pour l'irrigation des espaces verts et le nettoyage extérieur (nécessite des investissements).
- Équipements spécifiques pour les piscines : Recourir à des bâches pour éviter l'évaporation nocturne.

Perspectives

- Adaptation des espaces verts : Utiliser des plantes locales nécessitant peu d'arrosage et opter pour le paillage pour limiter l'évaporation.
- Études et partenariats locaux : Collaborer avec des agences de l'eau et d'autres acteurs pour expérimenter des solutions innovantes, comme la mise en place de technologies de recyclage des eaux grises (évolution du règlementaire).

e. Engagement commun du secteur

Afin de fédérer l'ensemble du secteur autour de cette démarche, la FNRT met en place une communication interne/externe par le biais de sa Commission Développement Durable qui s'appuie sur 2 piliers :

- Le Partage des bonnes pratiques adoptées dans les différentes résidences et villages.
- Des outils de sensibilisation : création de flyers et supports de sensibilisation disponibles pour tous les adhérents, ainsi qu'un espace collaboratif numérique pour le partage d'initiatives et d'innovations dans le domaine de la gestion de l'eau.



Ainsi, en s’engageant sur la voie de la réduction de la consommation d’eau, les résidences de tourisme et villages de vacances jouent un rôle essentiel dans la préservation de cette ressource.

Ce manifeste incarne la volonté de la FNRT et de ses adhérents de s’inscrire dans une dynamique de durabilité, conciliant l’accueil de qualité de leurs visiteurs avec la protection des ressources naturelles.

ANNEXE 3

Taux de complétude des critères de gestion économe de l'eau par les établissements hôteliers classés au 26 mars 2025

(source : Atout France)

Critère concerné	Nombre d'hôtels classés répondant au critère sur 12 767 hôtels classés au 26 mars 2025	Pourcentage des hôtels classés répondant au critère
223. Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau	8 606	67,4%
224. Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	7 108	55,6%
225. Existence dans chaque sanitaire d'un système de réduction d'eau pour les toilettes ou urinoirs	6 845	53,6%
226. Proposition dans toutes les chambres d'un moyen de réduction de la quantité de linge de toilette à laver	8 825	62,10%
227. Proposition dans toutes les chambres d'un moyen de réduction de la quantité de linge de lit à laver	7 593	59,4%
228. Utilisation des sources d'eau de substitution (eau de pluie, eaux grises, eau de condensation...) pour satisfaire les besoins en eau non sanitaire et non potable	1 311	10,2%



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU TOURISME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

